

LE DEVOIR

L'étalement urbain, c'est les autres!

Le vieillissement de la population bouleversera le phénomène

Étalement urbain: le débat est relancé à Montréal, avec l'annonce du projet de parachèvement de l'autoroute 25 et la construction d'un pont sur la rivière des Prairies. Mais le phénomène, qui n'est pas facile à cerner, est fait de tendances contradictoires: s'il montre certains signes d'essoufflement, d'autres indicateurs suggèrent une accélération de cette propension à fuir la ville pour la banlieue. Mais quelle banlieue, la première, la seconde? Au fond, le vieillissement de la population se chargera-t-il d'enrayer cette hémorragie vers la banlieue? Dossier.

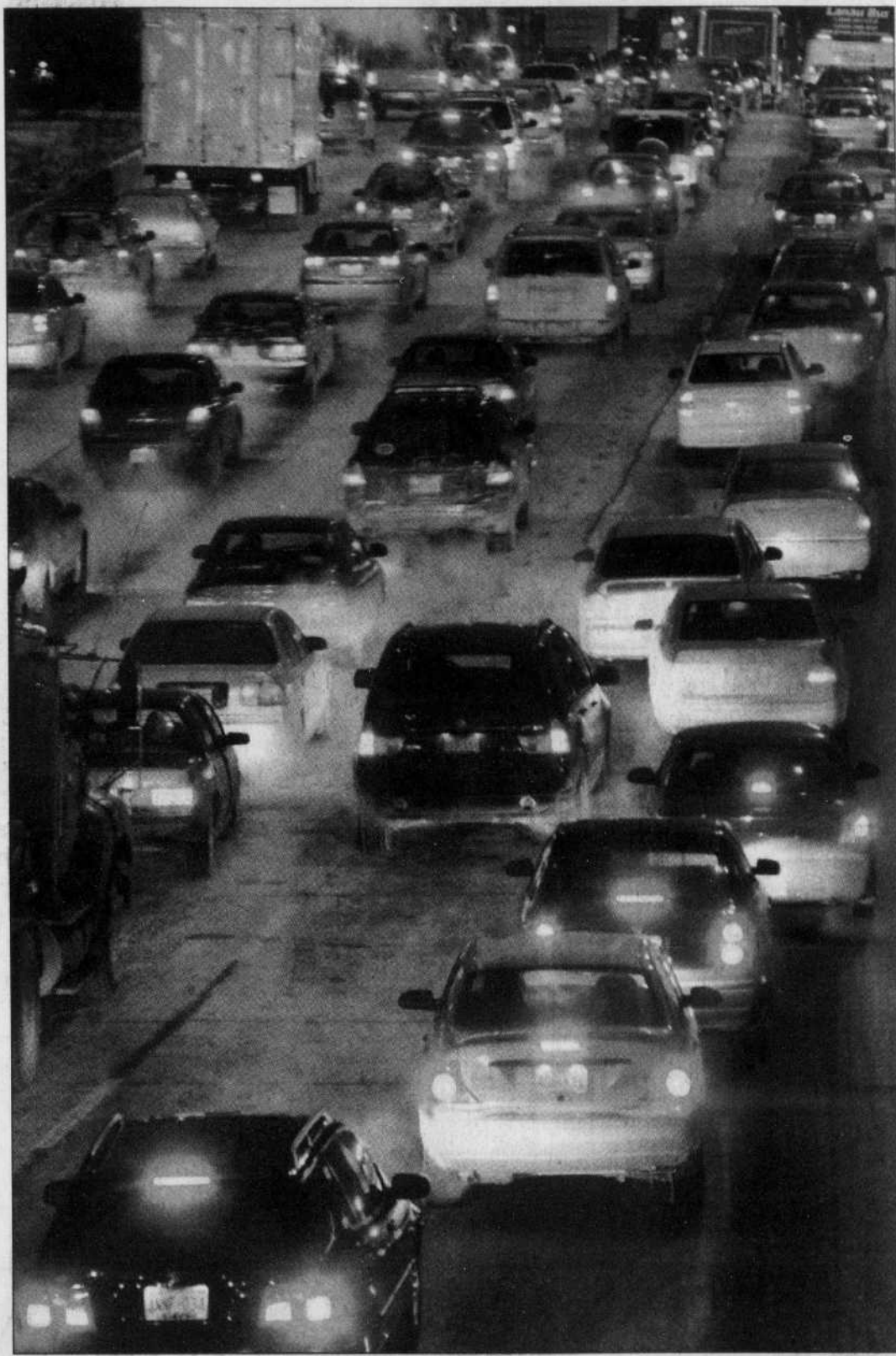
ANTOINE ROBITAILLE

«L'étalement urbain, c'est une légende urbaine!», s'est exclamé le maire de Blainville Pierre Gingras, jeudi, en entrevue au Devoir. «Voyons, la région de Montréal est une des agglomérations les plus denses en Amérique!», a soutenu ce maire de la municipalité-étoile de 40 000 habitants, championne de la croissance de la couronne nord, où «on a ouvert à peu près une école à chaque année depuis dix ans».

Sur la densité montréalaise, M. Gingras citait les mêmes chiffres que nous présentait la veille le maire de Laval, Gilles Vaillancourt: «Selon une étude, sur 27 villes nord-américaines, il n'y a que New York qui est plus dense que nous. Moi je trouve qu'on est pas pires!»

Un fonctionnaire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) confirme cette donnée tout en rétorquant par une métaphore: «Ce n'est pas parce qu'on est une région où il y a moins de cancers qu'il ne faut pas combattre le cancer. Bon, mon propos est un peu excessif, car l'étalement, ce n'est pas un cancer...» Non, l'idée était claire, M. le fonctionnaire: ce n'est pas parce que c'est le «désastre» ailleurs qu'il faut empirer les choses ici! Et c'est pourquoi tous les documents officiels ou presque, que ce soit le Cadre d'aménagement du gouvernement du Québec, le Plan d'urbanisme de Montréal ou le Schéma d'aménagement de la CMM, en préparation, cherchent à contrer le phénomène. Mais quel étalement? Cette notion est plus difficile

VOIR PAGE A 4: ÉTALEMENT



30 000 autos supplémentaires s'ajoutent sur nos routes chaque année.

JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Corus met la main sur CKAC

La station perd sa salle de nouvelles et se spécialisera dans le sport et la santé

PAUL CAUCHON

L'entreprise canadienne-anglaise Corus a mis la main hier sur le réseau Radiomédia, ce qui soulève l'inquiétude et la tristesse chez les journalistes, qui voient ainsi disparaître la salle de nouvelles autonome de CKAC à Montréal.

Dans une décision très attendue, le CRTC a autorisé un échange de stations d'une valeur totale de 11 millions \$ entre les deux entreprises Astral et Corus.

Selon les termes de la transaction, Astral met la main sur cinq stations FM qui appartenaient à Corus, et Corus prend possession des sept stations AM du réseau Radiomédia, dont CKAC, ainsi que de CFOM-FM à Lévis.

La station CKAC, vieille de 80 ans, deviendra donc une station spécialisée dans le sport et la santé, selon les plans de Corus. «Pour nous, c'est une fermeture à peine voilée», déclare le président du Syndicat des employés de CKAC, Jules Bordeleau.

«Il y aura maintenant une seule source d'information

VOIR PAGE A 10: CKAC

■ L'éditorial de Josée Boileau, à lire en page B 4

Le Risk de la culture

Tandis que la Coalition pour la diversité culturelle multiplie ses alliances internationales, les Américains, au nom du libre-échange, tentent de vider de toute substance le projet de convention en négociation à l'UNESCO.

STÉPHANE BAILLARGEON

Une sorte de jeu Risk de la culture est accroché sur un mur de la petite permanence du Secrétariat international des coalitions sur la diversité culturelle, rue Laurier, à Montréal. Une carte du monde avec une vingtaine de punaises colorées, les rouges signalant les pays conquis à la cause, les bleus, ceux sur le point de fonder leur propre coalition nationale.

Le rouge domine avec cinq épingles en Europe (France, Espagne, Allemagne...) et autant en Afrique (Sénégal, Togo...). Le bleu signale de belles proies potentielles en Amérique du Sud, surtout au Brésil. L'Asie reste à découvrir avec une maigre prise, en Corée. Étrangement, la Coalition canadienne pour la diversité culturelle, responsable du secrétariat international, a oublié de colorier le Canada en rouge.

«La carte a été installée en quelques minutes alors qu'on s'appretait à recevoir le premier ministre Paul Martin, explique en rigolant Robert Pilon, vice-président exécutif de la coalition. On a fait le ménage et on a placé la carte bien en vue pour mettre en évidence nos succès.»

VOIR PAGE A 10: CULTURE

INDEX

Actualités..... A 2	Idées..... B 5
Annonces..... C 6	Monde..... A 8
Avis publics... C 5	Mots croisés... C 5
Bourse..... C 2	Météo..... C 7
Carrières..... C 8	Perspectives... B 1
Décès..... C 9	Rencontres... D 4
Économie..... C 1	Science..... B 6
Éditorial..... B 4	Sports..... C 10

La France a trop de lois

Les élus s'inquiètent de la surenchère législative

CHRISTIAN RIOUX

Paris — Chaque année, c'est le même scénario. Pendant que les Nord-Américains s'adonnent aux joies des soldes d'après-Noël, les Français restent tranquillement à la maison. Pendant deux semaines, les magasins sont vides. Pas la moindre affiche en vitrine. Jusqu'à ce que la loi le permette enfin, quelque part dans la deuxième semaine de janvier.

Eh oui, la France a une loi qui dit exactement quel jour et à quelle heure et pendant combien de temps les millions de commerçants ont le droit de brader leur marchandise. Mais, comme l'exercice est pratiquement impossible à contrôler, une autre loi fixe aussi les règles de vente et de publicité de ce qu'il est convenu d'appeler les «pré-soldes». Ne dites pas à un Parisien que les commerçants de la rue Sainte-Catherine font des soldes quand bon leur semble, ils sont convaincus que tous les pays du monde réglementent strictement cette activité commerciale.

Il faut dire aussi que la France a également des lois qui définissent la façon de calculer la superficie d'un appartement, interdisent l'expression de certaines opinions, empêchent les jeunes de flâner dans les halls d'entrée et déterminent le nombre de tirets à insérer entre le nom du père et de la mère dans les noms composés.

On ne s'étonnera donc pas que, périodiquement, les législateurs s'inquiètent du monceau de papiers qui s'accumulent sur

leur bureau. C'est ainsi que le président du Sénat, Jean-Louis Debré, dénonçait cette semaine «l'inflation législative» qui s'est emparée de l'assemblée française. Pierre Mazeaud, président du Conseil constitutionnel, vient aussi de sermonner les ministres en les priant de ne pas multiplier les lois et de lutter contre celles qui sont trop bavardes.

Jamais la boulimie de lois n'a été aussi grande. Depuis 1958, le volume des lois votées a quadruplé. Cette inflation touche surtout la dernière décennie, où ce volume a augmenté de 50%. En 1964, le recueil des lois votées faisait 380 pages. En 1978, il atteignait 560 pages. En 1989, il en avait 1020 et, dix ans plus tard, 1300. En 2005, il compte 1600 pages et plus de 7500 textes législatifs ainsi que plusieurs milliers de textes réglementaires.

En septembre 2000, le ministre de l'Éducation, Claude Allègre, avait fait adopter une loi pour permettre aux élèves de faire de simples travaux de recherche (ici appelés «travaux personnels encadrés»).

Cette année, son successeur en fera une autre pour les éliminer. Ce qui n'empêchera évidemment pas les professeurs et les écoles qui le désirent d'adopter cette forme de travail. Au début de son mandat, le gouvernement de Lionel Jospin avait fait voter la semaine de travail de 35 heures. Depuis deux ans, son successeur multiplie les mesures législatives afin de grignoter la loi des socialistes.

VOIR PAGE A 10: LOIS



La France a entre autres une loi qui dit exactement quel jour, à quelle heure et pendant combien de temps les millions de commerçants ont le droit de brader leurs marchandises.

JEAN AYISSI AGENCE FRANCE-PRESSE

• LES ACTUALITÉS •

La comédie a assez duré

Les comédiens songent à la grève pour obtenir d'être payés lors des répétitions

STÉPHANE BAILLARGEON

Les comédiens menacent de déclencher une grève l'automne prochain dans les plus importants théâtres du Québec. Selon les informations obtenues par *Le Devoir*, cette mesure radicale est envisagée pour obtenir le paiement des heures de répétition par les grandes salles où les cachets sont comptabilisés sur la base des représentations.

Des dizaines de comédiens, membres de l'Union des artistes (UDA), vont se prononcer sur la proposition de débrayage demain après-midi lors d'assemblées générales organisées conjointement à Montréal et Québec.

LUDA et Théâtres associés inc. (TAI) tentent de négocier une nouvelle entente collective depuis plus d'un an, mais le dossier traîne, de l'aveu des deux parties. TAI regroupe une douzaine de producteurs de théâtre francophone comme la Compagnie Jean-Duceppe, le Théâtre du Nouveau Monde, l'Espace Go, le Théâtre du Rideau Vert, la Place des Arts et le Trident. LUDA, un syndicat professionnel, représente des milliers d'ar-

tistes-interprètes. Une loi provinciale oblige les artistes et les producteurs à signer des ententes.

Environ 150 comédiens réunis l'an dernier ont accordé un mandat de négocier le paiement des heures de répétition par les théâtres. LUDA a décidé de s'attaquer d'abord aux grandes salles. La mesure pourrait ensuite se négocier avec les plus petits producteurs, eux aussi regroupés en associations.

«Les décisions d'une réunion sectorielle deviennent décisionnelles», a expliqué Anne-Marie Desroches, porte-parole de l'UDA. *Les mesures stratégiques votées [demain] seront mises en application. C'est donc une réunion très importante. Légalement, les comédiens ont le droit de grève, et ce pourrait être un moyen ultime.*

Selon des informations obtenues hier, le comité de négociation va demander aux assemblées de voter un mandat de grève. Le texte de la convocation des membres, dont *Le Devoir* a obtenu copie, explique que ces réunions vont permettre de «faire part de l'état des négociations et de passer à l'action pour arriver à conclure une nouvelle entente collective le plus rapidement possible avec TAI, une association de théâtres "sub-

ventionnés", est-il besoin de le rappeler». Les comédiens Valérie Blais, Markita Boies, Vincent Champoux et Martine Tremblay signent le document.

Les interprètes doivent songer dès maintenant à leur prochaine saison. Les directeurs de théâtre ont décidé de leur programmation et définissent leur distribution. Des contrats pour 2005-06 se signent déjà, d'où l'urgence de définir une stratégie syndicale.

Pour l'instant, les cachets versés par les compagnies membres de TAI, les plus généreuses du Québec, oscillent de 150 à 500 \$ par représentation, selon le rôle et la notoriété du comédien. Les pièces tiennent généralement l'affiche entre 20 et 30 soirs. Au total, en moyenne, un rôle dans les plus grosses productions du Québec rapporte donc environ 5000 ou 6000 \$.

Ces sommes comprennent les semaines de répétition. Au Théâtre d'Aujourd'hui, un comédien doit normalement prévoir environ 150 heures de travail préalables, réparties sur huit semaines. «Par contre, nous ne demandons pas l'exclusivité dans nos contrats», a commenté le directeur général Jacques Vézina, membre du comité de direction de TAI. Les comé-

diens canadiens-anglais ne répètent que pendant trois à quatre semaines et doivent se mettre à l'entière disponibilité d'un théâtre. La formule québécoise, plus souple, permet aux comédiens de remplir d'autres contrats, souvent plus payants, à la télévision, au cinéma ou dans les écoles de formation, par exemple.

Cela étant, M. Vézina s'est dit tout à fait ouvert à négocier de nouvelles conditions de travail et de paiement, mais à l'intérieur des enveloppes disponibles. Il a toutefois affirmé l'impossibilité, compte tenu des revenus actuels des théâtres, de payer les répétitions et de maintenir à leur niveau les cachets pour les représentations. «Il y a méprise dans ce dossier, a-t-il dit. Les répétitions sont payées, mais indirectement. [...] On pourrait cependant diviser l'enveloppe globale.»

Selon le ministère de la Culture et des Communications, près de 45 % des artistes ont un revenu annuel inférieur à 20 000 \$ alors que seulement 2,4 % gagnent plus de 50 000 \$ par an. Le revenu annuel moyen d'un contribuable comédien est de 37 874 \$.

Le Devoir

ACADÉMIE
MICHÈLE-PROVOST inc.Collège privé mixte - fondé en 1957
agréé aux fins de subventions (MEQ)

Primaire & Secondaire

Le collège qui s'agrandit

- par son 2^e gymnase construit dans la montagne
- par son Programme de Douance, au Primaire
- par son Programme Études-Loisirs, au Secondaire

PORTES OUVERTES TOUS LES JEUDIS
ENTRE 10H ET 12H

Téléphonez au (514) 934-0596

1517 av. des Pins - Ouest - Montréal (Québec) H3G 1B3
(métro Sherbrooke et autobus 144 ou métro Guy et autobus 165/535)

www.academimicheleprovost.qc.ca

EN BREF

Charest n'exclut pas
un remaniement

Saguenay — Le premier ministre Jean Charest ne ferme plus la porte à un remaniement ministériel. Interrogé hier sur cette possibilité, il a indiqué que, pour l'instant, il n'avait pas pris de décision. Il a ajouté que, dans la vie d'un gouvernement, il y avait parfois des remaniements, spécifiant que le prochain jeu de chaises musicales au sein de son cabinet «dépendra des circonstances». «Il n'y a certainement pas de décision de prise. Dans la vie d'un gouvernement, il y en a des remaniements», a dit Jean Charest lors d'un point de presse à Saguenay. Pourtant, à la fin de la session parlementaire, en décembre dernier, Jean Charest s'était énergiquement porté à la défense de son équipe ministérielle, écartant tout remaniement. Il disait alors que son équipe «fonctionne bien», qu'elle avait atteint son «erre d'aller» et qu'elle était bien dans sa peau. Le gouvernement Charest est plongé au centre d'une controverse depuis une semaine, à la suite de sa décision de financer à 100 % les écoles privées juives. Même s'il a ensuite fait marche arrière, cette décision impopulaire et les critiques qu'elle a engendrées semblent avoir créé un malaise au sein du gouvernement. — PC

Les fermiers ontariens
sont en colère

London Ontario — Malgré un froid mordant, plus de 600 agriculteurs à bord d'environ 200 véhicules dont une centaine de tracteurs de ferme ont ralenti la circulation sur l'autoroute 401 sur plus de 20 km dans le sud-ouest de l'Ontario, hier. Les fermiers voulaient ainsi faire valoir leurs doléances quant à la façon dont le gouvernement du libéral les traite. Dalton McGuinty a «déclaré la guerre» aux producteurs de tabac et en accule d'autres à la faillite avec ses nouvelles législations, a affirmé un des organisateurs de l'événement, Randy Hillier, du groupe Rural Revolution Protest. «La liste des injustices que M. McGuinty sort de son sac est plus longue que ce convoi», a-t-il lancé alors que le mercure oscillait autour de moins 23 degrés Celsius, hier matin. Le convoi est parti de London vers l'est pour se rendre jusqu'à Ingersoll. L'autoroute a été bloquée brièvement lorsque les véhicules ont changé de direction pour retourner à London. Les manifestants ont dénoncé l'insuffisance de l'aide gouvernementale qui leur est offerte, en disant que leurs frustrations sont nombreuses, allant de la faiblesse record des prix du grain et des oléagineux à la nouvelle loi pour la protection de la «ceinture verte». — PC

SOLDE D'HIVER

Tous les meubles à prix réduits

Du 22 janvier au 5 février

100 Laurier Ouest, Montréal Qc H2T 2N7
(514) 273-7088 - www.artselect.ca
Fermé les dimanches et lundis

IMPORTATEUR DE MEUBLES DE FRANCE

NOUVEAU LOFT
QUARTIER LA PETITE ITALIE

ESPACE DE BEAUTÉ
D'INTIMITÉ
ET DE LUMIÈRE

70 UNITÉS LOFT OU
2 ET 3 CHAMBRES.

À proximité du marché Jean-Talon
et du métro de Castelnau.
Aux portes de la petite Italie

DÉJÀ 70% DE VENDU!

GAGNANT DU GALA DE
L'HABITATION 2004 - PROJET MULTIFAMILIAL

LE SOPRA

HEURES DE BUREAU
LUNDI AU JEUDI SUR RENDEZ-VOUS
SAMEDI ET DIMANCHE 12:00 À 17:00PROJET: 55, RUE MOLIÈRE, MONTRÉAL, QUÉBEC H2R 1N7
< BUREAU DES VENTES: 40, RUE MOLIÈRE T. 514.273.9292
VISITEZ-NOUS SANS TARDER AU WWW.CORTIM.CAFONDATION DIVA...
POUR LE MIEUX-ÊTRE DES FEMMES«LES HUILES
D'OLIVE ET LEUR
HISTOIRE»une présentation du
chef PHILIPPE MOLLÉ
suivie d'une dégustation

Le lundi 24 janvier 2005

à 18h30

INSTITUT DE TOURISME ET
D'HÔTELLERIE DU QUÉBEC
401, RUE DE RIGAUD (ANGLE ST-DENIS)
(MÉTRO SHERBROOKE)Entrée: 15 \$
(argent comptant ou chèque)
Prix de présenceRéservations:
Michael Cantero 514-739-7367

La Fondation Diva, dont l'objectif est de contribuer au mieux-être des femmes par la recherche, l'éducation, les initiatives communautaires et la défense de leurs intérêts, est un organisme canadien sans but lucratif (#90673-0001)

L'AGENDA

L'horaire télé,
le guide de vos soiréesCronique dans
LE DEVOIR
du samedi

POLITIQUE

radio-classique
99.5
cjpjx
fm • montreal



Des élections sur le mariage gai?

Paul Martin dit qu'il n'hésitera pas à défendre la Charte des droits devant l'électorat

MANON CORNELLIER

Ottawa — Bien que ce ne soit pas dans ses plans, le premier ministre Paul Martin serait quand même prêt, si nécessaire, à déclencher des élections pour défendre la Charte des droits et libertés dans le dossier des mariages gais. Il n'a toutefois pas attendu cela pour attaquer son principal adversaire sur ce terrain, le chef conservateur Stephen Harper.

«Ce n'est pas mon intention de déclencher des élections. On est là pour gouverner, je veux continuer, on veut gouverner. Mais si la question que vous me posez est [de savoir] si je suis prêt à déclencher des élections pour appuyer la Charte des droits contre ceux qui veulent l'attaquer, la réponse est absolument oui», a-t-il déclaré depuis Pékin hier.

M. Martin a fait ces commentaires après avoir dénoncé le chef conservateur Stephen Harper qui, la veille, avait dit craindre qu'une fois le mariage gai reconnu, «le prochain point du programme libéral soit la polygamie». Le premier ministre a qualifié le tout d'«absolument ridicule». «La polygamie est contraire à la loi et le sera toujours», a-t-il insisté.

Le premier ministre avait prévu attaquer le chef conservateur, puisqu'il est arrivé au point de presse avec une déclaration écrite. Il en était autrement de sa réponse à un journaliste qui voulait savoir s'il était prêt à déclencher des élections sur les mariages gais. Sa réplique a été aussitôt comprise comme une possible menace d'élections précipitées advenant la défaite du projet de loi sur le mariage entre conjoints de même sexe. C'est du moins ainsi que les partis d'opposition l'ont interprété.

Le chef conservateur Stephen Harper a vite dit, par voie de communiqué, qu'il était prêt à faire face à Paul Martin, peu importe le moment. «Je croyais que M. Martin souhaitait légiférer, mais il veut déclencher des élections. D'accord. J'ai l'assurance que notre position sur cette question bénéficie du soutien d'une majorité de Canadiens.»

Pour Stephen Harper, il ne faisait pas de doute à qui M. Martin s'adressait: les députés libéraux. «La déclaration de M. Martin est difficile à comprendre. Alors qu'il



JIM YOUNG REUTERS

Paul Martin, dans la cour de la Cité interdite, à Pékin, s'est présenté devant les journalistes hier avec une déclaration écrite afin de répliquer au chef conservateur qui, la veille, disait craindre que le gouvernement Martin n'ouvre la porte à la polygamie.

promettait que ses députés d'arrière-ban pourraient voter librement sur la question, il semble maintenant les menacer avec des élections s'ils votent contre son projet de loi.»

Le leader parlementaire bloquiste Michel Gauthier a lui aussi déduit que M. Martin voulait envoyer un message à ses troupes, toujours divisées sur le projet de loi au point d'en rendre l'adoption incertaine. «Ce sont des propos ambigus, mais si on le prend au premier degré, ça veut dire que M. Martin serait prêt à déclencher des élections si le projet de loi était défilé. [...] On ne peut pas permettre aux gens de voter selon leur conscience et, en même temps, leur dire que si leur conscience ne les guide pas dans le même sens que la nôtre, on déclenche des élections générales.»

Le directeur associé des communications du premier ministre, Marc Roy, a rejeté ces scénarios. Le

projet de loi ne fera pas l'objet d'un vote de confiance mais bien d'un vote libre, a-t-il répété. Tout ce que le premier ministre a voulu dire, a-t-il insisté, c'est que le Parti libéral et son gouvernement «croient à la Charte et [ils sont] prêts à la défendre à tout prix», des explications que les quelques députés libéraux rejoints par Le Devoir reprenaient volontiers à leur compte.

Le chef néo-démocrate Jack Layton, lui, a invité M. Martin «à faire preuve de leadership plutôt que de brandir une menace d'élections». Il a noté, en entrevue, que si le premier ministre croyait autant aux droits fondamentaux, il

ferait du droit à l'égalité des homosexuels une question de principe et exigerait du même coup de ses députés qu'ils appuient le projet de loi sur le mariage entre conjoints de même sexe.

Le reste des déclarations de M. Martin ne visait que M. Harper et ce, sans ménagement. Ce dernier accrochage rappelle ceux qui ont marqué les dernières semaines de la campagne électorale du printemps dernier. M. Martin s'était présenté comme le champion de la Charte, alors qu'il dépeignait le chef conservateur comme une menace à cette dernière.

Paul Martin lui-même a fait ré-

férence hier à la dernière campagne, soulignant que M. Harper l'avait accusé d'appuyer la pornographie infantile, une affirmation pour laquelle il avait refusé de s'excuser. «Nous ne devrions pas être surpris qu'il dise maintenant que la polygamie est à notre menu», a dit M. Martin.

Le ton des échanges semblent confirmer la reprise des hostilités avec, en toile de fond, les préoccupations électorales des différents partis. Soucieux de ne pas perdre de terrain auprès des minorités, M. Martin mise à nouveau sur la polarisation qui lui a permis de sauter à peu le 28 juin dernier. Comme il l'avait fait alors, il a tout fait hier pour se distinguer de son adversaire, affirmant que M. Harper ne soutenait pas les droits des minorités ni la Charte. «Son gouvernement retirerait des droits aux individus, des droits aux minorités. Ce n'est pas mon Canada. Ça ne le sera jamais. Contrairement à M. Harper, je vais défendre la Charte canadienne des droits», a-t-il dit.

Les conservateurs, eux, ont entrepris une campagne contre les mariages gais qui vise ouvertement des clientèles qui les ont boudés lors des dernières élections. Le parti ne s'en cache pas d'ailleurs. Faible en milieu urbain, il concentre sa publicité dans les médias de quartier et dans ceux destinés aux communautés culturelles traditionnellement favorables aux libéraux mais considérées plus conservatrices sur le plan moral.

Le ministre fédéral de la Justice, Irwin Cotler, doit présenter le projet de loi sur les mariages gais au début de février et il espère qu'il sera adopté avant l'été. M. Cotler se dit confiant d'avoir les appuis nécessaires mais, de tous les caucus, celui des libéraux est le plus divisé. La presque totalité des bloquistes et des néo-démocrates sont en faveur de ce projet alors que la presque totalité des conservateurs s'y opposent.

Le Devoir

EN BREF

Visite opportune

Pékin — Le conservateur Jason Kenney, qui fait partie des députés accompagnant le premier ministre Paul Martin en Chine, lui a volé la vedette hier en se rendant à la résidence de feu Zhao Ziyang, l'ex-premier ministre chinois réformiste limogé pour avoir sympathisé avec les étudiants de la place Tiananmen en 1989. M. Zhao est décédé lundi à l'âge de 85 ans après avoir été assigné à domicile pendant 15 ans. La nouvelle de sa mort a été généralement ignorée par les médias officiels chinois cette semaine. Le député albertain a affirmé que le premier ministre Paul Martin aurait dû lui aussi visiter la résidence de M. Zhao pour montrer clairement sa position face aux violations des droits de la personne en Chine. «Évidemment, le premier ministre doit user de diplomatie», a dit M. Kenney devant la maison de l'ancien dirigeant chinois. «Mais je pense qu'il pourrait relever ces questions de façon plus énergique.» Le premier ministre Martin a réagi en qualifiant la visite de M. Kenney de coup publicitaire, «un genre d'événement médiatique». — PC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE SUR LES PROJETS D'HOPITAUX UNIVERSITAIRES À MONTRÉAL (CHUM et CUSM)

dimanche le 23 janvier 2004, à 13h45, à l'auditorium de l'Hôpital Sainte-Justine 3175 Chemin de la Côte Sainte-Catherine

Prendront la parole : Claude Béland, Dr Michel Bergeron, Jean-Pierre Bonhomme, Marc Brière, Nicole Anne Cloutier, Pierre de Bellefeuille, Marie Deros, Dr Yvon Gauthier, Me Guy Gilbert, Dr Jules Hardy, Dr Amir Khadir, Robert Laplante, Dr Denis Lazure, Luc Oumet, Louise Paquet, Bruno Richard, Dimitri Roussopoulos, Dr Claude Roy, Dr Paul Saba, Dr Jean Vezina et plusieurs autres.

ENEZ EN GRAND NOMBRE À CETTE IMPORTANTE ASSEMBLÉE CITOYENNE. Vous pouvez aussi manifester votre appui au Comité des citoyens pour l'établissement du CHUM au site Hôtel-Dieu - Plateau Mont-Royal, C.P. 255, succ. NDG, Montréal, H4A 3P6, 514-488-6846, Merci!

Meubles
Hochelaga.com
Depuis 30 ans, un nom sans prétention.

Collection Nouvelle France
Meubles au rabot, finition haseine

Meubles sur mesure
Reproduction de meubles d'époque.

8729, Hochelaga (5 min. à l'est de Louis-H. Lafontaine)
514-354-1030 • SANS FRAIS: 1.800.357.1030 • COURRIEL: info@meubleshochelaga.com
Ouvert 7 jours - financement disponible

Opéra McGill
DIXIE ROSS-NEILL
DIRECTRICE DES ÉTUDES D'OPÉRA
PRÉSENTE

Louis Riel

MUSIQUE DE HARRY SOMERS
LIVRET DE MAJOR MOORE AVEC JACQUES LANGUIRAND

LOUIS RIEL
Luc Lalonde, baryton

SIR JOHN A. MACDONALD
Michael Meraw, baryton

MONSIEUR TACHÉ
John Taylor, basse

DIRECTION MUSICALE
Alexis Hauser

MISE EN SCÈNE
François Racine

SCÉNOGRAPHIE
Vincent Lefèvre

COSTUMES
Mireille Vachon

ÉCLAIRAGES
Luc Prairie

27 ET 28 JANVIER 2005
19 H 30
THÉÂTRE MAISONNEUVE
PLACE DES ARTS
30 \$, 20 \$
(ESCOMPTE DE 25% POUR ÉTUDIANTS ET AÎNÉS)

McGill
100 years of music
100 ans de musique

Théâtre Maisonneuve Place des Arts
514 842.2112 1 866 842.2112
www.pda.qc.ca Réseau Admission 514 790.1245

RENSEIGNEMENTS:
(514) 398-5145

Papeterie
Casse - Noisette

Nous tenons en inventaire L'AGENDA MODERNE, agenda MIGNON, Exacompta, etc.

Agendas, papeteries fines, cartes, plumes et stylos, albums de photos en cuir d'Italie

SOLDE ANNUEL
20% SUR TOUTE LA MARCHANDISE
JUSQU'AU 25 JANVIER

445, rue St-Sulpice, Vieux-Montréal Téléphone: 845-4980
Heures d'ouverture:
du lundi au vendredi de 10 h 00 à 18 h 00
les samedis et dimanches de 10 h 00 à 16 h 30

Le Broadway
65, René-Lévesque Est

* UN SITE PRIVILÉGIÉ
* DES AMÉNAGEMENTS D'AVANT-GARDE
* UNE ARCHITECTURE CLASSIQUE

DISPONIBLES :
1 CHAMBRE 149 000
2 CHAMBRES 189 000
2 CHAMBRES 259 000
PENTHOUSE 499 000

VALIDE JUSQU'AU 30 JANVIER 2005:
Taux hypothécaire de 3,95% sur 5 ans au Broadway
514-396-6480

www.applott.com

PHASE II EN RÉSERVATION 801 rue Sherbrooke Est
PRIX PRÉFÉRENTIELS / LIVRAISON FIN 2005
STUDIOS / LOFTS / PENTHOUSES / VUES EXCEPTIONNELLES

EN LIVRAISON - EN LIVRAISON - EN LIVRAISON

Les Phénix de l'environnement
2005

Appel de candidatures
13 Phénix seront décernés parmi les catégories suivantes:

- Protection, restauration ou mise en valeur de l'environnement dans une perspective de développement durable
- Réduction, réemploi, recyclage ou mise en valeur des matières résiduelles
- Éducation et sensibilisation
- Recherche et développement
- Éco-conception
- Réalisation-jeunesse

Date limite de réception des candidatures: le mardi 8 mars 2005
Le gala des Phénix aura lieu le jeudi 9 juin 2005, à 17 h, à la salle Maisonneuve de la Place des Arts de Montréal.

Pour information:
(514) 987-8094
www.phenixdelenvironnement.qc.ca
info@phenixdelenvironnement.qc.ca

Profitez de ce concours pour faire valoir vos réalisations!

Le savoir-faire de concert avec la nature

Les Phénix de l'environnement

Une initiative de Québec

Le commanditaire majeur

Les commanditaires principaux

SAO

LE DEVOIR

OPTICAL

ÉTALEMENT URBAIN

L'autoroute 25 contre l'étalement urbain?

Le maire de Laval et un urbaniste défendent cette thèse peu orthodoxe

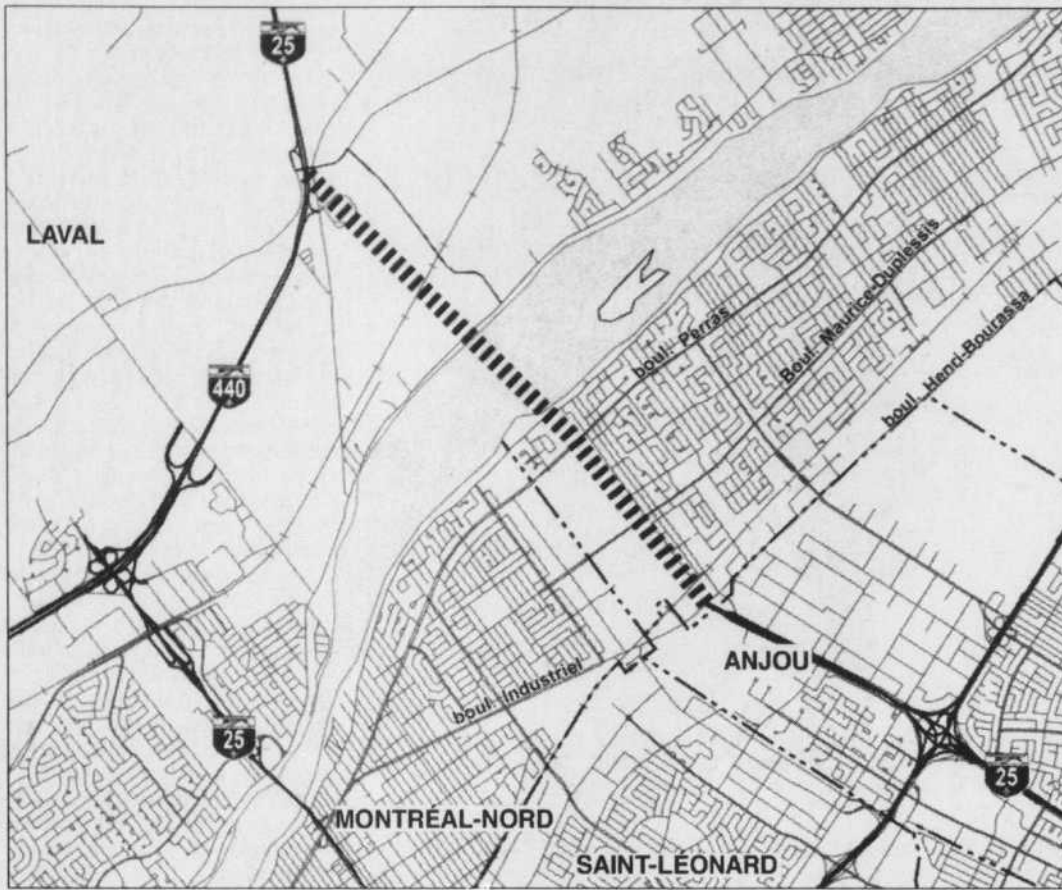
Le parachèvement de l'autoroute 25 et la construction d'un pont vers Laval sur la rivière des Prairies entraineront-ils ou limiteront-ils l'étalement urbain? Voilà une des questions qui annoncent de véhéments débats autour du projet de l'autoroute 25 lors des audiences publiques du BAPE, qui commenceront fin février.

Les écologistes ont déterré la hache de guerre sitôt la nouvelle ébauchée, la semaine dernière. Et un de leurs principaux arguments était que cet ajout de kilomètres d'autoroute et d'un pont vers le nord accroîtrait l'étalement urbain dans la région de Montréal. Le coordonnateur général d'Équiterre, Sidney Ribaux, affirmait jeudi au *Devoir* que «la construction d'un nouveau pont entrainera le développement immobilier de l'est de Laval et, surtout, de la couronne nord».

Ce qui semble bien probable. Mais pour le maire de Laval, un des grands promoteurs de ce projet depuis 30 ans, «les opposants véhiculent beaucoup d'enflure et d'histoires de bonhomme Sept-Heures».

Son argument: la construction de la 25 réduirait l'étalement urbain. Pardon? En effet, il ne s'agit pas, dit le maire Vaillancourt, «de créer une autoroute dans un champ mais de construire le petit tronçon de 4,5 km pour la rattacher à une route qui existe depuis très très longtemps». Il soutient que l'inexistence de la 25 depuis 30 ans «n'a quand même pas empêché le développement de se rendre bien plus au nord», maintenant jusqu'à Bois-des-Filion. La partie est de l'île de Laval se veut plus proche du centre-ville que bien des villes qui se développent actuellement, fait-il valoir.

Aussi, selon le maire Vaillancourt, «on ne parle pas d'ouvrir un nouveau territoire. On parle de relier deux centres d'emplois. À Laval, il y a 120 000 jobs. Dans le secteur Anjou et Rivière-des-Prairies, il y en a 100 000 autres. Ces gens sont tous obligés de faire des simagrées, des grimaces et des détours à chaque jour». Il répète que 80 000 véhicules par jour franchissent le pont Pie-IX. «Il ne peut plus en prendre». Aussi, bien des Lavallois doivent «partir de l'est, aller jusqu'au pont, le traverser et recirculer vers l'est». Selon le ministère des Transports, «c'est 20 millions de



Le parachèvement de l'autoroute 25 (la partie hachurée sur la carte) contribuerait davantage à freiner l'étalement urbain qu'à l'accroître, soutient le maire de Laval. Et au moins un urbaniste est d'accord avec lui.

kilomètres parcourus par année inutilement. Et c'est cinq millions d'heures perdues par des pères et des mères de famille, des travailleurs, des travailleuses».

Le maire Vaillancourt assure que ce lien routier n'aurait pas pour but premier de développer l'est de l'île. «Une seule sortie est prévue», affirme-t-il. Et la grande portion «zonée agricole», n'est-ce pas une proie pour un dézonage facile une fois l'autoroute en place? «Pas du tout», proteste-t-il, assurant que dans son schéma d'aménagement, déposé à l'automne, Laval a promis de ne plus procéder à aucun dézonage. «Si on urbanise après la construction de l'autoroute, dit-il, ce sera dans le périmètre actuel, connu comme étant blanc.»

Un urbaniste d'accord
Si les écologistes dénoncent ce

discours, au moins un urbaniste s'avoue d'accord avec le maire de Laval: Daniel Gill, de l'Université de Montréal. «Je sais que je ne me ferai pas beaucoup d'amis, mais je vais vous dire: faire la 25 pourrait diminuer l'étalement puisque les gens auraient accès à des terrains moins éloignés de Montréal que ceux qui se développent actuellement». M. Gill estime qu'il est peut-être mieux de «bouche les trous qui restent à proximité de l'île de Montréal» que de poursuivre la montée vers le nord.

De toute façon, dit-il, ce qui fait qu'on va s'établir en banlieue, «c'est si on fonde une famille et qu'on veut un terrain moins cher». Bref, que la 25 soit là ou non, des gens qui ont des enfants (souvent un deuxième) «prendront simplement une autre autoroute pour monter plus haut encore» vers le nord.

Attention aux trains

M. Gill fait aussi remarquer qu'«amener les gens à Saint-François-de-Laval par la 25, ça ferait sans doute moins d'étalement que de les amener à Saint-Hilaire par train». Selon l'urbaniste, «il faut faire attention aux trains de banlieue comme facteur d'étalement urbain». À la CMM, la même opinion sur les trains et leurs effets pervers nous a été formulée sous le couvert de l'anonymat.

Le maire Vaillancourt est d'accord: «Le gouvernement est allé porter des trains le plus loin possible, favorisant lui-même l'étalement urbain. Et là, ils veulent l'amener jusqu'à Saint-Jérôme. Moi, je crois qu'on devrait augmenter le service dans la CMM avant d'aller hors territoire.»

Le Devoir

ÉTALEMENT

SUITE DE LA PAGE 1

à circonscrire qu'il peut y paraître à première vue. «L'étalement urbain, c'est toujours l'autre», dit en substance Pierre Bélanger, de la CMM. On a tendance à reprocher au voisin de s'étaler, «alors que, quand on parle de soi, on affirme toujours qu'on fait du développement, de la croissance».

Tout dépendrait de l'endroit où l'on se trouve, donc. Par exemple, pour le conseiller municipal de Snowdon, dans Notre-Dame-de-Grâce, Marvin Rotrand, «Pierre Bourque, lorsqu'il était au pouvoir, n'aurait jamais dû dépenser autant pour susciter le développement de Rivière-des-Prairies, qui est trop excentré». Avant Noël, Rotrand a aussi voté contre la demande de dézonage de terres agricoles dans Pierrefonds, qui a finalement été adoptée au conseil de Ville: «ce n'est pas parce que c'est du développement sur l'île que ce n'est pas de l'étalement», dit-il.

Fini, l'étalement à Laval

La notion est donc relative. Ce qui se vérifie en discutant avec le maire de Laval. Pour Gilles Vaillancourt, «sa» ville (il en est maire depuis 16 ans) n'est plus un facteur d'étalement: «cette année, c'est à Laval qu'il y a eu le plus de mises en chantier de condominiums dans toute la région métropolitaine. Bref, aujourd'hui, Laval n'est pas un produit d'étalement urbain, mais de concentration urbaine».

Richard Bergeron trouve l'affirmation habile, mais retorse. Il y a tant de trous à boucher à Montréal, qu'il faudrait éviter selon lui toute mesure favorisant la construction de maisons et de routes aux confins de la campagne, comme on le fait actuellement. Selon le plan d'urbanisme de la Ville, le centre-ville compte 248 terrains vagues, dont plusieurs servent de stationnements à ciel ouvert. Le centre-ville a une capacité de 25 000 logements neufs supplémentaires et de 10 000 en reconversion. «On pourrait aller chercher quelque 75 000 habitants de plus», dit-il.

Enquête O-D

Au téléphone, lundi, M. Bergeron, qui travaille aussi à la planification stratégique à l'Agence métropolitaine du transport (AMT), se disait heureux: les résultats de la fameuse enquête «origine-destination» (O-D pour les intimes) indiquaient «une embellie intéressante». C'est-à-dire? Un fléchissement de certaines tendances propices à l'étalement observées depuis qu'on effectue ce grand sondage quinquennal, dans les années 70. «L'enquête O-D, c'est une des études sur les habitudes de transport les plus poussées au monde. Jusqu'à maintenant, on disait qu'on documentait la mort du patient, le transport collectif. Mais ce n'est pas tout à fait le cas aujourd'hui.» En effet, pour la première fois depuis 1970, la part de marché des transports en commun dans les déplacements montréalais a cessé de décroître et s'est stabilisée à 22 %. Entre 1987 et 1993, le nombre de déplacements effectués en transport en commun avait baissé de 11 %; entre 1993 et 1998, on avait enregistré 3 % de diminution.

Malgré cela, les Montréalais ne sont pas moins entichés de voitures. Les chiffres divulgués cette semaine indiquent que le taux de motorisation a augmenté de 10 % entre 1998 et 2003, ce qui représente 157 000 autos de plus dans les cinq dernières années. Le rythme de croissance du parc automobile s'est accéléré: c'est plus de 30 000 autos supplémentaires qui s'ajoutent sur nos routes à chaque année.

Sur le plan démographique, l'île de Montréal montre toutefois quelques signes de santé: sa population a crû de 2,1 % entre 1998 et 2003. L'augmentation est faible et bien moindre que celle des banlieues (4,5 %), mais c'est tout de même mieux que le déclin qu'on annonçait d'étude en étude auparavant. Aussi, Montréal a accaparé cette année 38 % du marché résidentiel neuf, alors que, dans les années précédentes, elle n'arrivait pas à dépasser le cap des 30 %.

La ville attire de nouveau

«C'est une tendance nord-américaine: il y a un certain retour des classes moyennes élevées vers le centre-ville», disent plusieurs urbanistes, dont Mario Polèse, de l'Institut national de recherche scientifique (INRS). Il suffit de jeter un coup d'œil à la construction d'habitations dans Ville-Marie. En 1997, on recensait... 52 mises en chantier de logements (0 unifamilial et 0 locatif) alors qu'en 2003, on en a compté 763. Quant à 2004, des calculs provisoires révèlent que l'on est déjà à plus de 1000 mises en chantier.

Le phénomène du retour au centre-ville est passablement marqué dans la Vieille Capitale. «Pour la première fois depuis au moins 50 ans, la mobilité résidentielle entre la ville et la banlieue s'est soldée à

l'avantage de la première: entre 1991 et 2001, un plus grand nombre de personnes ont quitté les six arrondissements périphériques pour se relocaliser dans La Cité et Limoilou que l'inverse. La ville attire de nouveau», se réjouissait Paul Villeneuve, professeur d'aménagement et de géographie à l'Université Laval, dans les pages du *Soleil*, fin décembre. Mais plusieurs se montrent sceptiques: «je ne crois vraiment pas que les baby-boomers vont revenir en masse dans les centre-ville», dit Raphaël Fishler, de l'université McGill.

Reste qu'à Québec comme à Montréal, dans les prochaines années, un facteur pourrait aider la ville à être plus attirante, c'est la réforme de la fiscalité, opérée avec les fusions de 2002. Depuis longtemps, des urbanistes comme Luc-Normand Tellier réclamaient des mesures pour «réduire ou même éliminer les avantages que présente la périphérie sur le centre en terme de taxation municipale».

Aussi, la CMM, qui regroupe les 63 municipalités de la région métropolitaine de Montréal, a entre autres pour mission d'encourager la densification des zones urbaines.

Elle fait pression sur des villes de banlieue, comme Blainville par exemple. Son maire, Pierre Gingras, ne cache d'ailleurs pas son agacement. Tenant un cartable couvert d'autocollants «Non à la réforme Harel», il explique: «Par exemple, elle [la CMM] m'impose de densifier mes zones de construction résidentielles. Moi je lui dis "garde, ce n'est pas le produit que nous offrons!". Mais ils ne comprennent pas. Alors Québec refuse mon schéma d'aménagement. On est en discussion là-dessus.»

Surplus de bungalows

Certes, des tendances anciennes semblent imperturbables. On continue d'ouvrir des écoles dans les couronnes nord et sud (à Blainville, une autre s'ajoutera en 2005) alors qu'à Montréal, on en ferme deux francophones et quatre anglophones en 2005. Aussi, une coalition menée par l'Union des producteurs agricoles (UPA) dénonçait en novembre le grand appétit des villes de banlieue à l'égard des terres agricoles autour de Montréal: à Sainte-Julie, sur la Rive-Sud, et à Boisbriand, sur la Rive-Nord, on réclame le dézonage de 730 hectares agricoles, l'équivalent de 1 330 terrains de football, pour faire des développements domiciliaires, indiquait le président Laurent Pellerin.

Mais tous les urbanistes rappellent que l'étalement est étroitement lié à la génération du baby-boom et de la famille traditionnelle: le couple avec ses deux enfants. «Ce n'est plus un modèle dominant», insiste Daniel Gill, de l'Université de Montréal, qui indique que le vieillissement de la population bouleversera toutes les règles de migration dans les prochaines années. «Et il est difficile de prévoir quels comportements adopteront les futurs vieux», dit Pierre Bélanger, de la CMM.

Aujourd'hui, «au-dessus de 70 000 maisons unifamiliales sont occupées par des gens qui n'ont pas d'enfants. Et ils sont en train de migrer vers le condo», dit Daniel Gill. À tel point que les urbanistes prédisent un surplus de bungalows sur le marché dans les dix prochaines années.

Le maire de Laval, Gilles Vaillancourt, confirme que la tendance n'a rien d'imaginaire. «Les gens restent souvent dans leur maison unifamiliale jusqu'à ce qu'ils n'arrivent plus à l'entretenir. Moi, j'observe ça par l'augmentation du nombre de garages de toile, l'hiver: ce qui prouve que le propriétaire ne peut plus pelletter!» À un moment donné, raconte-t-il, les personnes vendent leur maison unifamiliale pour s'en aller dans un condominium neuf, «situé en moyenne à 2,5 km de leur ancienne demeure». Quant aux familles, M. Vaillancourt fait tout pour les attirer et les garder à Laval. «On les subventionne! On favorise l'accès à la propriété. On donne des congés de taxes.»

Un urbaniste de l'université McGill, Raphaël Fishler, dit que cette transformation des «premières banlieues» revêt des aspects inquiétants. Déjà, dit-il, on commence à y percevoir des phénomènes qu'on croyait autrefois propres aux centres urbains en déclin.

Étalement commercial

Par ailleurs, Fishler estime qu'il y a un étalement qu'on ignore souvent, l'étalement commercial: les emplois migrent de plus en plus. La dernière enquête O-D indique que le phénomène s'est considérablement accru dans la période 1998-2003. La croissance de l'emploi en banlieue a été de 19 % en moyenne et de 4,5 % pour Montréal. (La couronne sud a connu une croissance de l'emploi de 38,3 %)

En somme, pour une légende urbaine, l'étalement a des effets bien concrets.

Le Devoir

Pour plus tard, c'est maintenant :

1 800 463-5229

REER Obligations à taux progressif

Plus vous investissez tôt et longtemps, plus c'est payant. Capital garanti.



BONI DE

1%

la première année pour les nouveaux fonds REER.

Si vous désirez rencontrer un agent d'investissement, passez au 2000, av. McGill College, du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h, et les samedis de janvier et de février, de 10 h à 16 h.

Téléphonez-nous du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et les samedis de janvier et de février, de 10 h à 16 h.

www.epq.gouv.qc.ca

Épargne Placements

Québec

• LES ACTUALITÉS •

L'absolu gâchis

Comment définir un gâchis politique absolu? La définition n'existe dans aucun manuel de science politique. Par contre, avec le navrant épisode du financement des écoles privées juives, nous disposons d'un manuel d'emploi qui décrit dans le menu détail tout ce qu'un gouvernement ne doit pas être. Un gâchis politique absolu, c'est une décision qui ne fait que des perdants et qui laisse derrière elle une forte odeur de soufre.

Les premiers perdants, ce sont bien sûr MM. Charest et Reid ainsi que le Parti libéral du Québec. Ce triste épisode digne d'un opéra bouffe les poursuivra jusqu'aux prochaines élections. L'ensemble du caucus est perdant lui aussi. Comment les députés expliqueront-ils à leurs électeurs qu'ils ont appris cette décision en lisant les journaux? Le conseil des ministres fait aussi partie des «dommages collatéraux» provoqués par l'étourderie et la bêtise politique de la garde rapprochée de Jean Charest. Un des rôles du conseil des ministres consiste aussi à étudier la justesse politique (dans le sens noble du terme) d'un projet, sa correspondance avec la société québécoise, sa pertinence sociale. Voilà donc qu'ils découvrent que, selon les besoins de sa politique personnelle, le premier ministre n'hésite pas à se passer d'eux. Et que dire de la Dame de fer, la Jeanne d'Arc de la comptabilité, qui découvre que son patron attend qu'elle soit en vacances pour faire approuver un projet auquel elle s'oppose vertement? Une personne moins ambitieuse que Mme Jérôme-Forget aurait remis sa démission devant un tel affront. Jacques Chagnon, qui s'est plié aux caprices du premier ministre, sort de cette histoire avec l'image d'un valet prêt à tout pour faire plaisir à son maître. Quant à Pierre Reid, n'en parlons pas. Tout a été dit.

Qu'on le veuille ou non, toute décision politique qui touche la communauté juive est délicate et recèle un potentiel explosif. Cela est vrai dans toutes les sociétés occidentales. Des siècles d'antisémitisme, la mémoire de la Shoah, les résurgences ponctuelles de gestes antijuifs, le sentiment souvent inconscient de persécution qui existe encore chez certains membres de cette communauté, tout cela transforme le terrain politique normal en champ de mines. Dans cette histoire, les plus grands perdants sont bien sûr les représentants de la communauté à qui on a fait croire que leur demande était tout à fait raisonnable et que les Québécois l'accueilleraient avec leur esprit de tolérance habituel. Ils seront malheureusement nombreux, dans la communauté juive, à voir dans notre refus unanime une manifestation sourde d'antisémitisme de la part des Québécois francophones, renforçant ainsi un sentiment injustifié d'exclusion. Ils se trompent absolument. C'est au financement à 100 % d'écoles privées que les Québécois se sont opposés. Mais tous, à cause de Jean Charest, ne le croiront pas. Perdante aussi, toute la collectivité québécoise, qui a son lot de ra-

cistes et d'antisémites. Ceux-ci verront dans l'acceptation par le premier ministre de la requête de la communauté juive une preuve supplémentaire de la puissance occulte du «lobby juif» et du statut privilégié que lui donne la puissance de l'argent juif. Des dizaines de milliers de pitoyables bouffeurs de juifs trouveront dans cette pantalonnade politique d'autres raisons de nourrir leurs préjugés et leur haine. Perdante aussi, la communauté grecque, qu'on avait oubliée depuis des lustres et qui se demande peut-être maintenant si le statut particulier de ses deux écoles ne sera pas remis en question. Finalement, nous sommes tous perdants collectivement parce que le patinage du premier ministre à propos d'un éventuel retour d'ascenseur pour de généreuses contributions à la caisse de son parti viendront alimenter le sentiment croissant de méfiance à l'endroit de la politique et la certitude que les riches donateurs jouissent d'un accès privilégié au premier ministre. Dans le cas qui nous occupe, il est difficile de ne pas le penser.

Plus profondément, cet incident, comme la saga de la centrale thermique de Beauharnois, illustre la conception du pouvoir qui anime le premier ministre. Outre ses convictions idéologiques conservatrices, il gouverne comme s'il était le propriétaire et non pas le dépositaire temporaire et le mandataire du pouvoir. Selon cette conception, le premier ministre agit un peu comme le chef de la direction d'une entreprise familiale qui n'est pas inscrite en Bourse, une entreprise privée dont il possède la totalité des actions. Ce type d'entrepreneur consulte parfois quelques assistants qui lui sont aveuglément fidèles car ils lui doivent tout. Lui ne doit rien à personne. Il ne sent pas non plus le besoin d'associer les cadres de l'entreprise, sinon pour maintenir une sorte de paix interne, et, quand il est convaincu d'une chose, il fonce les yeux fermés et décrète.

L'incroyable tollé populaire, le rejet à 90 % ne constituent pas seulement le refus d'une mesure précise mais aussi, en même temps, le refus d'une manière de gouverner en vase clos sans se soucier du Québec réel. En fait, les citoyens québécois ont aussi tenté de dire à M. Charest qu'il est un premier ministre élu par des millions d'actionnaires à qui il doit des comptes. Les Québécois lui ont aussi dit qu'il n'est pas propriétaire d'une PME sherbrookoise.



Gil Courtemanche

Financement des écoles privées: inquiétude chez les Grecs

CLAIRANDRÉE CAUCHY

La Commission scolaire de Laval reverra son contrat d'association avec les écoles grecques Socrates et Démosthène dans le cadre d'un comité de travail dans quelques semaines.

La polémique autour des écoles privées juives, à qui le gouvernement avait décidé d'octroyer un financement équivalent à celui des écoles publiques avant de reculer sous la pression populaire, a braqué les projecteurs sur les écoles grecques Socrates et Démosthène, qui jouissent de ce privilège depuis plus de 20 ans.

«Lors du conseil de mercredi, les commissaires ont manifesté leur intention de repenser nos contrats d'association. La question s'est posée très calmement, personne n'a dit "c'est assez l'association avec les écoles grecques". Cela ne s'est pas fait émotivement», explique la présidente de la Commission scolaire de Laval (CSL), Francine Charbonneau, précisant que la discussion se ferait au cours d'un comité de travail en février.

Pour éclairer les échanges, la commission scolaire a demandé aux deux écoles grecques de fournir des statistiques sur le nombre de finissants du primaire qui fréquentent les établissements publics francophones au secondaire. La statistique est importante

puisque la francisation constitue la pierre d'assise des contrats d'association entre les écoles grecques et les commissions scolaires de Laval et de Montréal. En 1978, l'école Socrates s'associait à la Commission scolaire de Montréal et, quatre ans plus tard, avec la CSL, à laquelle est également associée l'école Démosthène depuis la même période. Le contrat d'association précise que les institutions, qui sont passées de l'anglais au français au moment de l'association, doivent inciter les enfants à fréquenter l'école secondaire française.

Même si elle a commandé des statistiques, la présidente de la CSL estime pouvoir d'ores et déjà «affirmer que les élèves vont dans les écoles secondaires publiques».

Plus tôt cette semaine, la présidente de la CSDM s'était elle aussi dite disposée à s'asseoir avec le ministre de l'Éducation pour discuter des écoles grecques. Au Cabinet du ministre de l'Éducation, Pierre Reid, on ne souhaite cependant pas revoir ces ententes.

Toute cette attention médiatique déplaît aux représentants de la Communauté hellénique qui chapeaute les écoles Socrates et Démosthène et craint de faire les frais de la controverse sur les écoles juives. «Nous sommes très déçus que les écoles Socrates et Démosthène soient traitées dans cette bataille politique. Nous sommes en

train de préparer une réponse pour rectifier les inexactitudes», explique le secrétaire général de l'organisme, Tassos Vamiamakis, qui s'inquiète d'une révision des contrats d'association «dans le climat actuel».

«On pense que la population est mal informée. Les gens pensent, à tort, que l'école Socrates est entièrement financée par l'État, y compris les cours de grec. Ils se demandent pourquoi ils devraient payer pour cela», explique M. Vamiamakis, visiblement désemparé. Il note que les écoles Socrates et Démosthène peinent déjà à arriver avec leur subvention actuelle, même si elles prélèvent des frais de scolarité de plus de 2000\$.

Le PQ veut les documents du Trésor

Par ailleurs, le Parti québécois a réclamé hier la divulgation des documents émanant du Conseil du trésor entourant la décision de financer à 100 % les écoles privées juives, dénonçant les propos du ministre Jacques Chagnon à l'effet que le Conseil du trésor ne statue pas sur le bien-fondé des décisions ministérielles. M. Chagnon a autorisé la dépense de 10 millions pour les écoles privées juives le 20 décembre, en l'absence de la présidente du Conseil du trésor, qui l'avait refusé la semaine précédente.

Le Devoir

McGill à l'origine de quatre des dix plus importantes découvertes de 2004 selon Québec Science



Les plantes nous permettront-elles d'échapper aux gaz à effet de serre?

Selon le biologiste Graham Bell et Sinead Collins, étudiante au doctorat, nous avons surestimé la capacité des plantes à neutraliser l'effet de serre. Ils ont trouvé que des taux accrus de dioxyde de carbone réduisaient l'efficacité du développement d'algues.

De nouveaux traitements contre l'asthme

Qutayba Hamid, leader de la recherche en santé respiratoire au Centre universitaire de santé McGill, a identifié une nouvelle cible pour contrôler les problèmes liés à l'asthme au stade précoce. Avec une équipe internationale, il a démontré que les chitines mammaliennes acides jouent un rôle dans l'inflammation des voies respiratoires chez les personnes souffrant d'asthme allergique.

Vers l'éradication de la lèpre

Le généticien moléculaire Erwin Schurr a franchi une nouvelle étape en vue d'éradiquer la lèpre. À la tête d'une équipe de recherche internationale, il a démontré que de petits changements dans deux gènes, le gène Parkin 2 et le gène voisin, PACRG, multiplient le risque de développer la maladie.

Contempler les étoiles

Scott Ransom, chercheur en physique de niveau postdoctoral, et Frederick Jenet, chercheur à l'Institut de technologie de Californie, ont identifié le premier système à double pulsars doté de deux étoiles à neutrons émettant un signal radioélectrique. Leurs découvertes ont révélé la présence d'un mécanisme expliquant pourquoi l'un des pulsars s'allume et s'éteint tout en virevoltant autour de l'étoile compagne.

Chef de file en recherche universitaire au Québec

McGill
www.mcgill.ca

CONFÉRENCE

Odile Decq, architecte-urbaniste

Titre : **MACRO MICRO**

Le public est invité à assister, le vendredi 28 janvier prochain à 15 h au Centre Canadien d'Architecture, à la conférence de l'architecte-urbaniste française Odile Decq, connue sous la réputée agence Decq-Cornette.

Madame Decq présidera le jury de la 23^e édition des Prix d'excellence en architecture de l'Ordre des architectes du Québec. Au lendemain des délibérations et au terme de sa conférence, elle annoncera en primeur le nom des projets et firmes mis en nomination pour un Prix d'excellence ou une Mention spéciale de l'Ordre.

Entrée libre. Prière de confirmer sa présence en remplissant le formulaire électronique se trouvant sur le site www.pea-oaq.com, sous le menu « Conférences sur l'architecture ».

NOVUS

PARTENAIRE MAJEUR ASSOCIÉ À LA RÉALISATION DU PROGRAMME DES PRIX D'EXCELLENCE EN ARCHITECTURE

PARTENAIRES :

Financière Manuvie, Loto-Québec, Sico, TD Meloche Monnex, Zeftron

COLLABORATEUR :

CCA

CHERCHEURES ET CHERCHEURS
Faites valoir votre opinion!

Le Conseil de la science et de la technologie tient actuellement une grande consultation auprès des chercheurs et chercheurs du Québec, dans toutes les disciplines et dans tous les milieux.

Cette consultation comprend deux grands volets. Le premier porte sur la contribution attendue de la recherche pour relever de grands défis socioéconomiques du Québec des prochaines années. Le second volet concerne les grands enjeux du développement scientifique et technologique québécois.

La consultation s'effectue dans le cadre du projet Perspectives Science, Technologie, Société (STS), une étude de type prospectif entreprise par le Conseil de la science et de la technologie.

Nous vous invitons à participer à cette consultation, si vous répondez aux critères d'admissibilité suivants :

- » Vous possédez un diplôme de maîtrise, de doctorat ou un diplôme équivalent;
- » Vous occupez un emploi à temps plein au Québec;
- » Vous consacrez une partie importante de votre tâche à la recherche.

INSCRIPTION :

- » En ligne : www.cst.gouv.qc.ca/perspective_sts
- » Par téléphone : (418) 643-3576
- » Par courriel : katerine.hamel@cst.gouv.qc.ca

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Conseil de la science et de la technologie au (418) 643-3576.

Les partenaires du projet Perspectives STS:

Le ministère du Développement économique et régional et de la Recherche (MDERR) • Valorisation-Recherche Québec (VRQ) • L'Association francophone pour le savoir (ACFAS) • L'Association de la recherche industrielle du Québec (ADRIQ) • Le Fonds québécois de recherche sur la nature et les technologies (FORNT) • Le Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FORSC) • Le Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ)

Conseil de la science
et de la technologie

Québec

• LES ACTUALITÉS •

La Cour suprême confirme le principe du pollueur-payeur

LOUIS-GILLES
FRANCŒUR

La Cour suprême du Canada a confirmé hier le principe du pollueur-payeur en imposant à BC Hydro, après une audience d'une rare rapidité, de payer le nettoyage d'un site qu'avait utilisé à l'époque l'entreprise dont elle avait acquis les actifs, BC Electric Corporation.

Cette décision, qui pourrait influencer le cours de deux grands dossiers de décontamination au Québec, soit à Lévis et à Mercier, a été unanime. Elle fait partie d'une série de décisions progressistes du plus haut tribunal du pays en matière d'environnement. La Cour suprême a récemment soutenu le principe de la responsabilité intergénérationnelle et, en décembre, celui du pollueur-payeur en ordonnant à Esso d'appliquer une ordonnance de décontamination pour des terrains qu'elle avait contaminés à l'époque à Lévis.

L'affaire dont la Cour suprême était saisie cette fois-ci a beaucoup d'importance au Québec, qui a édicté des lois visant à forcer ceux qui ont contaminé des sites il y a longtemps d'en assumer les frais de décontamination aujourd'hui.

La BC Hydro contestait une ordonnance émise par la Colombie-Britannique en vertu du Waste Management Act, qui permet de poursuivre les «personnes responsables» d'une ancienne décontamination. BC Hydro, l'équivalent d'Hydro-Québec, plaide que l'essentiel de la contamination avait été effectuée par son prédécesseur, la BC Electric Corporation, qui avait déversé des godrons toxiques sur le site pendant 37 ans. Le tribunal a statué que l'entreprise initiale était responsable et que, BC Hydro ayant accepté ses actifs, elle avait hérité des responsabilités qui vont de pair.

En décembre, le plus haut tri-

bunal du pays forçait aussi la pétrolière Esso à appliquer une ordonnance émise par l'ancien ministre de l'Environnement, Paul Bégin, afin de décontaminer un ancien dépôt pétrolier situé sur des terrains adjacents au fleuve, à Lévis. On y trouve actuellement une vingtaine de maisons abritant plus de 30 familles. Les maisons devront être soulevées pour excaver quelque 100 000 mètres cubes de terre contaminée à un coût qui se situerait entre deux et trois millions. Esso a répliqué à l'ordre de la Cour suprême en instituant de nouvelles poursuites. Elle demande cette fois-ci à la Cour supérieure de forcer le ministère de l'Environnement à payer la note avec la Ville de Lévis. Le ministre, prétend Esso, est responsable du coût de la décontamination actuelle puisqu'il a mal supervisé les travaux de décontamination réalisés à la fin des années 80. Quant à Lévis, elle serait responsable de l'autre partie des coûts pour avoir autorisé la construction de maisons sur le site.

Les deux décisions de la Cour suprême pourraient aussi influencer la décontamination des anciennes lagunes de Mercier. Cette contamination, qui a commencé il y a 34 ans, fait l'objet de débats juridiques depuis le début des années 90. Depuis lors, l'affaire traîne en longueur de façon inexplicable. Cette décontamination, évaluée à plus de 60 millions de dollars lors des audiences du BAPE, il y a plus d'une décennie, pourrait coûter sensiblement plus aujourd'hui. Laidlaw, qui a acheté le site mais nie sa responsabilité, se dispute avec Québec sur le paiement de la facture. L'intérêt épargné en 15 ans sur une décontamination de cette envergure finira bientôt par atteindre le montant que celui-ci aurait coûté à l'époque.

Le Devoir

Championnats du monde de sports aquatiques

Le Bloc demandera des comptes aux membres de l'organisation

Ottawa — Le vice-président du puissant comité fédéral des Comptes publics, le député bloquiste Benoît Sauvageau, veut citer à comparaître les dirigeants des Internationaux du sport de Montréal et du comité organisateur de Montréal 2005, qui se sont vus retirer les Championnats mondiaux de sports aquatiques.

Le Bloc québécois, qui a l'appui de ses collègues du Parti conservateur et du NPD, souligne que ces organisations ont reçu 16 millions du gouvernement fédéral pour organiser un événement qui n'aura pas lieu.

M. Sauvageau a déclaré que le comité parlementaire va vérifier si l'argent des contribuables a été bien administré, ce dont il dit douter. Il soutient qu'il y a un manque de transparence flagrant de la part des Internationaux du sport de Montréal et ajoute que ses dirigeants sont également des amis des libéraux ou encore des acteurs du scandale des commandites.

À la tête des Internationaux du sport de Montréal, on retrouve Serge Savard, qui a contribué à la campagne à la direction du Parti libéral de Paul Martin. Le coprésident du comité organisateur de Montréal 2005, Roger Légaré, est un ancien directeur général du Parti libéral du Canada. Le directeur général de Montréal 2005, Yvon Desrochers, est un ancien conseiller de Francis Fox, qui était lui-même proche conseiller de Paul Martin.

Le député Benoît Sauvageau voudrait que ces administrateurs soient invités à comparaître dès la reprise des travaux parlementaires, la première semaine de février, pour expliquer ce qu'ils ont fait des millions de dollars que le gouvernement fédéral leur a versés.

Jean Lapierre

À l'instar des partis d'opposition aux communes, le ministre fédéral Jean Lapierre souhaite



ALBERT GEA, ARCHIVES REUTERS

que le comité organisateur des Mondiaux de natation de Montréal défile devant le comité permanent des comptes publics pour expliquer son échec.

«C'est très triste que l'aventure ait échoué. Le comité des comptes publics a le droit de scruter le rôle de ceux qui sont responsables. Après tout, il s'agit de l'argent des contribuables», a dit M. Lapierre, hier, en point de presse, à Québec.

Le grand responsable du fiasco, estime le ministre, est sans contredit le comité organisateur de l'événement, «qui n'a pas livré la marchandise».

«Ils s'étaient engagés à associer le secteur privé au projet mais ils ne l'ont pas fait. Il y a eu bris d'engagement», a-t-il dit.

À cet égard, M. Lapierre est sur la même longueur d'onde que les députés du Bloc québécois et du NPD, qui pointent du doigt les dirigeants des Internationaux du sport de Montréal (ISM) et de

Montréal 2005, auxquels étaient associés, entre autres, Serge Savard, Yvon Desrochers, Roger Légaré et Marc Campagna.

«Les gouvernements ont livré la marchandise [...] mais à la fin, l'organisation n'a pas livré sa partie du bargain», a-t-il commenté.

Si les entreprises ont refusé de s'associer à l'événement, c'est peut-être parce qu'elles n'y trouvaient pas «d'intérêts commerciaux», croit le ministre.

«D'ordinaire, les entreprises ne sont pas inspirées par mère Teresa. Est-ce que la chose leur a été mal présentée? On me dit aussi que les billets ne se vendaient pas beaucoup. C'était bien mal parti, cette affaire-là.»

En tout, Ottawa a englouti 16 millions dans l'aventure et le gouvernement du Québec, 14 millions.

Dans l'avenir, a souligné M. Lapierre, le gouvernement fédéral devra être beaucoup plus prudent et pointilleux quand viendra le temps d'allonger les dollars

pour l'organisation d'un événement international.

«Une chose est certaine, avant de donner notre soutien à un comité pour une activité internationale, j'espère que l'on sera plus rigoureux et plus exigeant, parce que, ça paraît mal. Ça paraît mal», a-t-il laissé tomber.

Le retrait des Championnats du monde de sports aquatiques, confirmé mercredi par la Fédération internationale de natation (FINA), n'aura pas de conséquences financières.

La décision risque aussi de laisser une bien mauvaise impression de Montréal aux yeux des grands bonzes du sport amateur, redoute le ministre.

«On ne paraît pas bien. Se faire octroyer des Jeux, puis se les faire retirer parce que quelqu'un n'a pas tenu parole, ce n'est pas bien bon», a-t-il dit.

Presse canadienne

Il est fort probable que la cause de Yves Michaud contre l'Assemblée nationale se rende jusqu'en Cour suprême.

SOLIDARITÉ YVES MICHAUD
est un organisme dévoué à la défense de la liberté d'opinion et d'expression.

Les citoyens qui veulent venir en aide à Yves Michaud pour couvrir les frais judiciaires doivent les adresser à :

SOLIDARITÉ YVES MICHAUD
C.P. 85123, Mont-Saint-Hilaire (Québec) J3H 5W1

Restauration de crystal

Spécialisé dans le taillage de crystal traditionnel

FIXIT

Nous restaurons tout... sauf les cœurs brisés!

4652, boul. Décarie, Montréal
514-484-8332
www.themrfixit.com
DEPUIS 1953

FROMAGER AFFINEUR

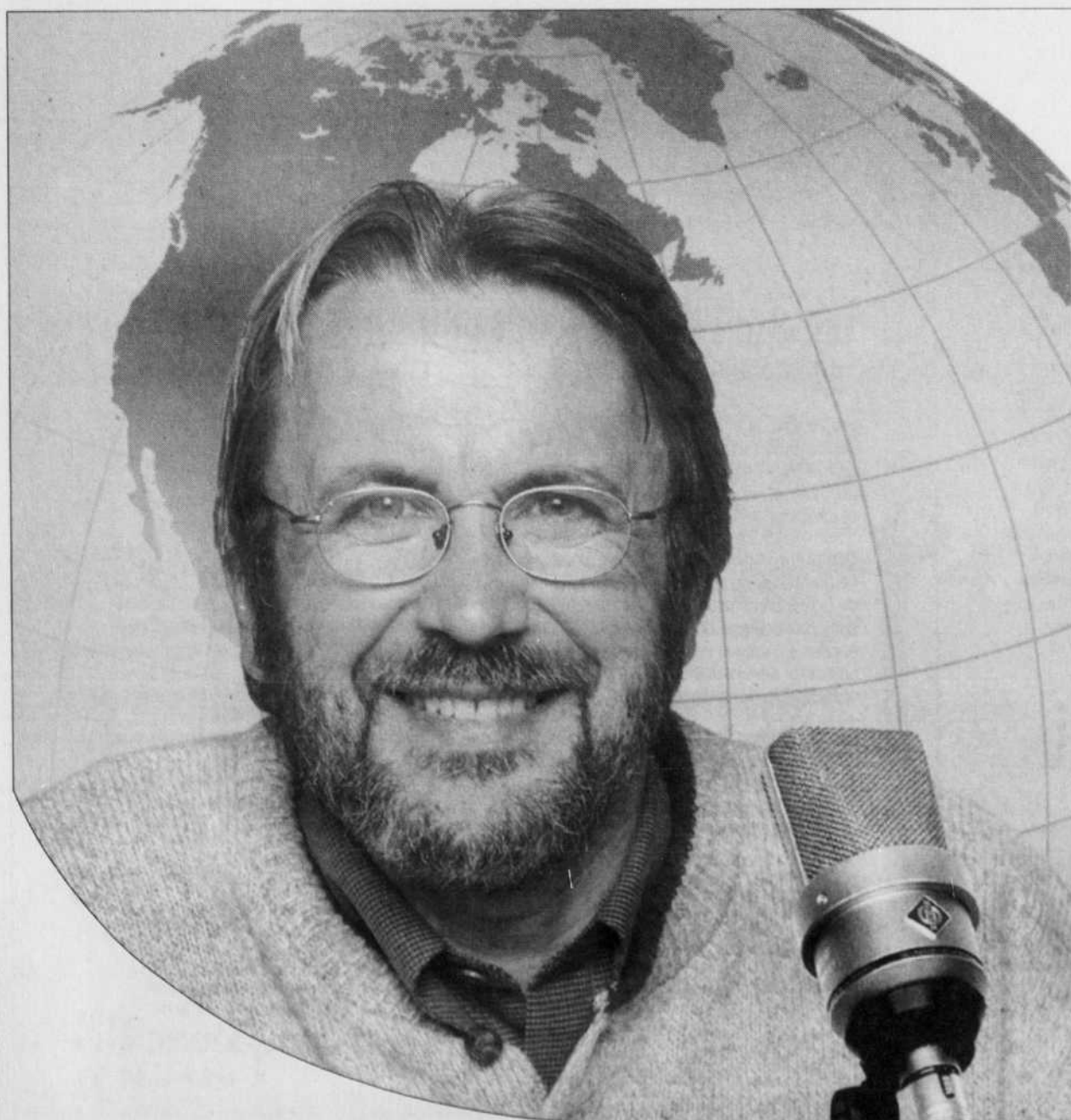
Elle se reconnaît bien facilement: son nom est estampé sur son talon.

LA RACLETTE BAGNES

Non, toutes les raclettes ne se valent pas... Celle-ci est un grand cru et elle se trouve chez votre vrai fromager.

(514) 272 1161
Marché Jean-Talon, plateau Mont-Royal, rue Sherbrooke E., Repentigny.

La fromagerie HAMEL
www.fromageriehamel.com



Dimanche à 12 h

Entrevue avec Louis Fortier, élu « Scientifique de l'année 2004 de Radio-Canada » par le magazine *Les années lumière*.

Yanick
VILLEDIEU
dès 12 h

Réalisation : Dominique Lapointe

95.1 FM
Première Chaîne
Radio-Canada

www.radio-canada.ca/lumiere

LES ACTUALITÉS

Commission Gomery

Charles Guité, un modèle à suivre

L'ex-ministre David Dingwall raconte à quel point l'ancien fonctionnaire suscitait l'admiration

ISABELLE RODRIGUE

Ottawa — Il y a 10 ans, l'ancien directeur du programme des commandites, Charles Guité, aurait probablement obtenu le titre d'employé modèle du gouvernement, tant les éloges pour son travail étaient unanimes.

C'est ce qu'a relaté à la Commission d'enquête sur les commandites l'ancien ministre des Travaux publics, David Dingwall, hier.

M. Guité était «encensé par tous, après le référendum, pour son travail exceptionnel», a répété à plusieurs reprises l'ancien ministre et fidèle lieutenant de Jean Chrétien.

Selon M. Dingwall, M. Guité avait surtout impressionné pour son travail pendant la campagne référendaire de 1995, où il avait été responsable de la publicité du gouvernement fédéral. Ottawa, par l'entremise de M. Guité et son équipe, avait dépensé pas moins de huit millions \$ pour acquérir tous les panneaux publicitaires disponibles au Québec, et ainsi empêcher le camp des souverainistes d'afficher leurs publicités.

«Il avait fait un travail de première classe», a-t-il ajouté, précisant cependant qu'il ne transigeait pas souvent avec le fonctionnaire et qu'il n'était pas intervenu en sa faveur auprès du sous-ministre.

On sait maintenant que cet achat massif d'espace publicitaire s'est fait sans respecter toutes les règles, mises en place par les libéraux de Jean Chrétien eux-mêmes



Charles Guité

quelques mois plus tôt. M. Guité a admis avoir contourné ces règles étant donné qu'Ottawa était «en guerre pour sauver le pays».

L'ancien ministre des Travaux publics, de novembre 1993 à janvier 1996, a précisé qu'il n'était cependant pas impliqué dans ces transactions qui relevaient du Conseil privé.

«Le dossier était sous la responsabilité du bureau du Conseil privé et il était logique de penser qu'ils auraient suivi les directives contenues dans le document endossé par le cabinet», a commenté M. Dingwall, ne pouvant réprimer un petit rire.

Le travail de M. Guité pendant la campagne référendaire aura joué en sa faveur, puisqu'il deviendra un peu plus tard le grand manitou de la publicité et des commandites au sein du gouvernement fédéral. Le programme de commandites s'est mis en branle en 1996, dans la foulée du référendum sur l'avenir du Québec, afin d'augmenter la visibilité du gouvernement fédéral, no-

tamment au Québec.

L'ancien fonctionnaire fait maintenant face à des accusations de fraude relativement à des contrats de commandites.

La commission doit entendre d'autres ministres et anciens ministres la semaine prochaine, alors que Pierre Pettigrew, Lucienne Robillard, Stéphane Dion, Denis Coderre, Marcel Massé, Martin Cauchon devraient défiler devant le juge John Gomery.

L'autre témoin de la commission, l'ancien chef de cabinet de M. Dingwall, Warren Kinsella, a lui aussi gardé ses distances par rapport à M. Guité hier, disant ne faire affaire avec le fonctionnaire que dans de très rares cas et jamais pour discuter de l'octroi de contrats.

M. Kinsella a également indiqué que, pendant son passage aux Travaux publics, il se faisait un devoir d'éviter de rencontrer des fournisseurs du gouvernement.

«Ça n'amène que des problèmes», a noté ce fidèle de la première heure et stratège de l'équipe de l'ancien premier ministre Chrétien.

Ce ne sont pas tous les libéraux qui voyaient la chose de cette façon. Ainsi, jeudi, la commission a révélé que le fils du propriétaire de Lafleur Communication, qui était aussi vice-président de la compagnie, avait travaillé au cabinet du premier ministre pendant quelques mois, en 1997. Éric Lafleur était l'adjoint de Jean Carle, directeur des opérations et protégé de M. Chrétien.

Des témoins ont indiqué, au cours des dernières semaines, que M. Carle entretenait des relations amicales avec Jean Lafleur, président de Lafleur Communication, l'une des agences qui gèreraient des millions \$ en contrats de commandites.

En entrevue aux journalistes, M. Kinsella n'a pas voulu jeter la pierre à ses anciens acolytes, se contentant de dire qu'il exprimait seulement un point de vue personnel.

Le témoignage de cet ancien chef de cabinet était fort attendu étant donné ce qu'il raconte sur son site Internet personnel depuis des semaines. Ce site, qui se veut un journal de bord de ses états d'âme (un blogue), est très critique envers la commission Gomery, qu'il qualifie de «cirque». Il y défend les actions du gouvernement Chrétien, et accuse, à mots à peine voilés, la commission de faire un jeu politique.

Au cours des derniers jours, il promettait des étincelles et une charge à fond de train contre la commission et le gouvernement de Paul Martin.

S'il vocifère sur Internet, M. Kinsella avait des allures d'agneau une fois assis sur la chaise du témoin. Non seulement il n'a pas osé répéter ce qu'il véhicule sur le Web devant le procureur de la commission, mais il ne l'a pas fait non plus devant les journalistes qui l'attendaient à la sortie.

Presse canadienne

Forêt: les écologistes veulent agir

LOUIS-GILLES FRANCOEUR

Les groupes écologistes québécois veulent être représentés au sein du Comité de mise en œuvre de la réforme forestière recommandée par la commission Coulombe pour éviter un nouveau dérapage.

C'est ce qui ressort d'une lettre adressée hier par le Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE) au ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs, Pierre Corbeil.

D'entrée de jeu, le RQGE salue «l'engagement» public du gouvernement de suivre avec diligence une des recommandations maitresses de la commission, soit d'instituer un comité de mise en œuvre de la réforme. Québec s'est aussi engagé à suivre les recommandations de la commission, qui propose de gérer les forêts comme des écosystèmes au profit de tous les usagers plutôt que de les considérer comme une source de matière première pour les industriels.

Un siège

Les écologistes demandent au moins un siège au sein de ce comité de mise en œuvre. Ils récla-

ment aussi le droit d'être représentés à tous les comités techniques qui en dépendront. Ils proposent de scinder les travaux en deux sous-comités, l'un pour la forêt boréale, l'autre pour la forêt feuillue, en raison des différences entre ces deux grands écosystèmes forestiers du Québec ainsi que des différences profondes entre les problèmes et les pratiques.

«Sans la participation de longue haleine des groupes environnementaux du Québec, écrit le vice-président du RQGE, Henri Jacob, sans les craintes exprimées, sans les réalités dénoncées et répétées par ceux-ci au cours des années — des positions relayant celles exprimées par de nombreux professionnels et spécialistes de la forêt —, jamais le Québec n'aurait procédé au bilan environnemental et économique de la forêt québécoise auquel nous assistons aujourd'hui.»

Le président du RQGE est aussi le président de l'Action boréale, le groupe fondé par le poète-chansonnier Richard Desjardins, dont le film, *L'Erreur boréale*, a déclenché la crise politique qui a mené à la création de la commission Coulombe.

Le Devoir

À propos des des écoles juives



Ariette Siboni Corcos Montréal, les Juifs et l'école

Pourquoi cette diversité d'écoles juives à Montréal? Comment sont-elles nées? Comment se sont-elles développées? Quels sont les enfants qui les fréquentent? En 1930, le gouvernement du Québec a autorisé, par une loi, la formation d'une commission scolaire juive. Que s'est-il passé alors? Quelle fut la réponse de la communauté juive? Depuis la fin du XIX^e siècle, controverses et négociations se sont succédées jusqu'au début des années 1970. Étude approfondie, *Montréal, les Juifs et l'école* contribue de façon significative à faire la lumière sur ces délicates questions.

«... l'ouvrage reste une étude assez exhaustive de l'histoire de l'instruction des Juifs à Montréal...», Robert Gagnon, BHK.
«Soigneusement documenté, bien écrit et d'une lecture facile...», Montréal en tête.

SEPTENTRION

www.septentrion.qc.ca

Perfectionnez votre anglais ou votre allemand en devenant assistants de langue française en EUROPE!



Étudiants universitaires

BRISEZ LA ROUTINE, VIVEZ UNE EXPÉRIENCE QUI SORT DE L'ORDINAIRE ET EXPLOREZ DE NOUVEAUX HORIZONS EN DEVENANT ASSISTANTES OU ASSISTANTS DE LANGUE À L'ÉTRANGER.

Le ministère de l'Éducation du Québec offre des postes d'assistantes et d'assistants de langue française au Royaume-Uni, en Irlande ou en Allemagne.

Fonction : soutenir le professeur de français pendant 12 heures en organisant des activités qui favorisent la compréhension auditive et l'expression orale auprès d'adolescents dont la langue maternelle n'est pas le français.

Durée du séjour : de 8 à 9 mois, selon le pays d'affectation.
Allocation : montant brut de 1 170 \$ à 1 500 \$ par mois. Le MEQ accorde aussi une allocation forfaitaire de 1 500 \$ pour couvrir les frais de transport et de déménagement.

PRINCIPALES CONDITIONS :

- Étudier à temps plein dans une université québécoise;
- Résider en permanence au Québec;
- Être citoyen canadien.

Date limite d'inscription :
Royaume-Uni et Irlande :
le vendredi 26 janvier 2005
France et Allemagne :
le 15 février 2005

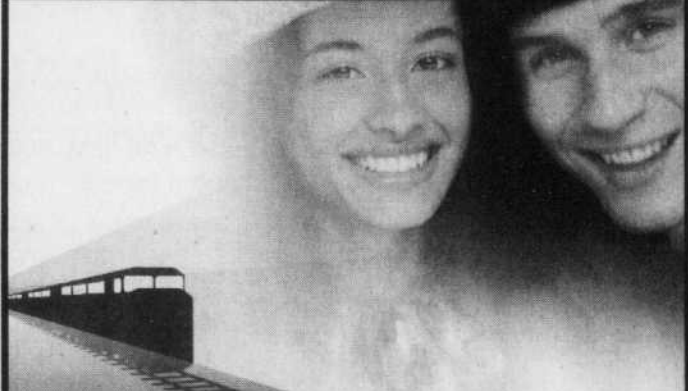
Consultez le site Internet du ministère de l'Éducation www.meq.gouv.qc.ca/dalc

- Pour obtenir plus de renseignements;
- Pour vous procurer les formulaires d'inscription;
- Pour connaître le nom de la personne responsable du dossier dans votre université.

Décroche tes rêves

Éducation Québec

Perfectionnez votre anglais au CANADA!



VOUS VOULEZ VIVRE UNE EXPÉRIENCE INOUBLIABLE? VOUS AVEZ LE GOÛT DE VOYAGER?

Faites connaître votre culture tout en découvrant une culture différente et en faisant l'expérience d'un travail des plus intéressants. Comment? En vous inscrivant au programme **Odyssée** ou **Accent** (anciennement connu sous le nom de Programme des moniteurs de langues officielles)(P.M.L.O.).

Le travail de moniteur ou de monitrice (assistant de langue) consiste à soutenir l'enseignante ou l'enseignant en organisant des activités qui favorisent la compréhension auditive et l'expression orale auprès d'adolescents dont la langue maternelle n'est pas le français. Ce programme s'adresse plus particulièrement aux étudiants universitaires.

Date limite d'inscription :
15 février 2005

Pour en savoir davantage sur les programmes Odyssée et Accent, il suffit de visiter le site Web du Conseil des ministres de l'Éducation au : <http://www.cmec.ca/olp/> ou de vous adresser :

- à la personne responsable de l'aide financière aux étudiants dans votre établissement d'enseignement ou
- à la direction régionale du ministère de l'Éducation la plus proche de chez vous.

Rémunération
Programme Odyssée, monitrices et moniteurs à temps plein : Environ 16 \$ l'heure pour un total de 16 000 \$ pour neuf mois de travail à raison de 25 heures par semaine.
Programme Accent, monitrices et moniteurs à temps partiel : Environ 17 \$ l'heure, pour un total de 4 000 \$ pour huit mois de travail à raison de 8 heures par semaine.

Patrimoine canadien

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)
Council of Ministers of Education, Canada

Éducation Québec

SOLDES de fin de saison jusqu'à 70%



Vous trouverez des griffes Allemandes, Canadiennes et Québécoises.

La boutique qui possède la renommée de la beauté et du service personnalisé.

Importations Les Élysées

2704, boulevard de la Concorde Est, Laval

(450) 662-1168

mardi - mercredi 10h à 17h30
jeudi - vendredi 10h à 18h
samedi 10h à 16h

Date limite d'inscription :
15 février 2005

Explorez un autre coin du Canada tout en apprenant l'anglais!

Cinq semaines où se mêlent aventure et apprentissage, plaisir et découverte.

RENSEIGNEMENTS ET FORMULAIRE

- » Conseiller d'orientation de votre école secondaire
- » Bureau d'aide financière de votre collège ou université
- » www.jexplore.ca
- » 1 877 866-4242

Conseil des ministres de l'Éducation (Canada)
Council of Ministers of Education, Canada

Canada

exploire
Programme d'été de langue seconde

LE MONDE

Des voix s'élèvent en Chine

On veut des funérailles décentes pour Zhao

Pékin — Plusieurs membres du Parti communiste chinois ont réclamé des funérailles dignes d'un dirigeant national pour Zhao Ziyang, évincé du parti en 1989 pour avoir marqué de la sympathie à l'égard des manifestants étudiants de Tiananmen.

La direction actuelle du parti est réticente, redoutant qu'une cérémonie de trop grande ampleur n'aboutisse à des débordements.

L'ancien numéro un du PCC est mort lundi à l'âge de 85 ans dans un hôpital de Pékin, après avoir passé les 15 dernières années de sa vie en résidence surveillée.

Mais pour Di Sha, 75 ans, ancienne journaliste libérale du *Quotidien de la jeunesse*, Zhao Ziyang mérite des «funérailles dignes d'un dirigeant national». «C'est le vœu de nombreux anciens camarades», a-t-elle dit à Reuters, soulignant qu'il fut premier ministre pendant deux mandats et secrétaire général du parti.

Dans un texte diffusé sur Internet avant d'être bloqué, l'époux de Di Sha, Hu Jiwei, qui fut rédacteur en chef du *Quotidien du peuple* de 1977 à 1983, a plaidé pour la réhabilitation de Zhao.

«Les grandes contributions du camarade Zhao Ziyang entreront dans l'histoire. Son nom sera respecté par 100 générations», écrit l'ancien journaliste, aujourd'hui âgé de 88 ans et qui fut lui aussi victime des purges d'après Tiananmen.

De source proche de sa famille, on indique que Zhao devrait être inhumé au cimetière révolutionnaire de Babaoshan, dans l'ouest de Pékin, un lieu réservé exclusivement aux hauts dirigeants du parti.

Les médias officiels, radio comme télévision, ont passé sous silence le décès d'un homme considéré comme un pionnier des réformes économiques qui ont transformé la Chine.

«Lorsque l'agence Chine nouvelle a fait état de sa mort, elle n'a même pas mentionné qu'il avait été premier ministre ni secrétaire général. Ils veulent l'effacer, mais le peuvent-ils?», demande Di Sha.

Zhao a été évincé des cercles dirigeants après s'être rendu, le 19 mai 1989, auprès des étudiants qui occupaient la place Tiananmen, les implorant, les larmes aux yeux, de mettre fin à leur mouvement. Le lendemain, le parti décrétait la loi martiale et dans la nuit du 3 au 4 juin, l'armée intervenait.

Un ancien collaborateur de Zhao, Bao Tong, plus haut responsable à avoir été emprisonné pour avoir «sympathisé» avec le mouvement étudiant, a été assigné à résidence après le décès de l'ancien numéro un, auquel il n'a pu aller rendre hommage.

Nombre de personnes ont tenté de se rendre au domicile de Zhao mais une bonne partie d'entre elles ont été refoulées par des policiers en civil.

Bao, a déclaré un proche, a toutefois appris qu'il pourrait assister aux obsèques de Zhao, signe pour certains que les autorités assouplissent leur position.

Des dissidents chinois en exil aux États-Unis comptent pour leur part tenir aujourd'hui à New York un service à la mémoire de l'ancien dirigeant réformiste.

Reuters



SUHAIB SALEM REUETRS

Les policiers palestiniens effectuent des contrôles routiers pour vérifier le contenu des voitures dans les zones frontalières de Beït Hanoune et de Beït Lahiya.

La police palestinienne tente de pacifier Gaza

Les forces de sécurité sont déployées en nombre dans le nord du territoire afin de faire échec aux extrémistes

NIDAL AL-MOUGHRABI

Gaza — Des centaines de membres des forces de sécurité palestiniennes ont pris position dans le nord de Gaza pour y prévenir les attaques à la roquette ou au mortier des groupes radicaux contre la ville frontalière israélienne de Sderot.

Alors qu'un Israélien de 17 ans, blessé la semaine dernière par un tir sur cette ville, est décédé hier, le général Moshe Yaalon, chef d'état-major de Tsahal, a présenté la reprise de contrôle du nord de Gaza par les forces palestiniennes comme un «développement positif».

Ce déploiement s'est effectué conformément aux ordres du président modéré palestinien Mahmoud Abbas et selon un plan mis au point de concert avec l'armée israélienne, qui avait reçu dimanche carte blanche d'Ariel Sharon pour intervenir elle-même si ces attaques ne cessaient pas.

Le premier ministre israélien avait toutefois laissé à Abbas quelques semaines pour «éteindre» ce front, où les tirs ont cessé depuis trois jours à la suite des démarches menées cette semaine par le successeur de Yasser Arafat auprès des chefs des groupes radicaux, dont le Hamas.

Les pourparlers avec le Hamas, qui exige, pour observer une trêve, l'arrêt de toute activité militaire israélienne à Gaza, se poursuivent, a fait savoir hier la présidence palestinienne, en les qualifiant de «positifs».

Selon l'entourage d'Abbas, les discussions portent sur la nécessité de cesser toute attaque contre Israël afin de ne pas mettre en péril le projet de Sharon d'évacuer les colons et l'armée de Gaza d'ici la fin de l'année, ce que l'Etat juif a exclu de faire «sous le feu» adverse.

Les groupes radicaux «attendent de voir ce qu'Abbas offre», a expliqué de son côté un porte-parole des Comités de résistance populaire, qui fédèrent les mouvements armés qui sont partisans, contrairement au successeur d'Arafat, de la «militarisation» de l'intifada.

Une poudrière

Le porte-parole radical a ainsi confirmé implicitement l'existence d'une trêve, trêve peut-être d'autant plus précaire qu'il l'a liée aussi à la fête musul-

mane de l'Aïd al-Adha, une occasion que Sharon a saisie pour offrir ses vœux à Abbas. Ce dernier l'en a remercié en exprimant le souhait que tous deux coopèrent à une paix commune.

Passage de Rafah

Le geste de Sharon fait suite à sa décision, mercredi, de lever le gel des contacts sécuritaires avec Abbas à la suite d'une attaque à la frontière entre Gaza et Israël qui avait fait six morts parmi les Israéliens, la semaine dernière.

Sur le front sud de Gaza, Tsahal a rouvert partiellement le point de passage de Rafah, à la frontière avec l'Égypte, où des milliers de palestiniens étaient bloqués depuis décembre à la suite d'un autre attentat qui avait fait cinq morts parmi les soldats israéliens.

De son côté, la présidence de l'Autorité autonome a fait savoir hier que les forces de sécurité palestiniennes se déploieraient également dans cette zone au cours des prochaines 48 heures, confirmant ainsi la reprise d'une véritable concertation entre les deux parties.

Dans le nord de Gaza, les forces de sécurité ont pris le contrôle des villes frontalières de Beït Hanoune et Beït Lahiya, ainsi que des zones environnantes, et dressé des barrages routiers pour contrôler le contenu des véhicules.

«Nos ordres sont clairs: contrôler ces secteurs et empêcher toute attaque», a déclaré un officier supérieur palestinien, Ismaïl al Dahdouh, après avoir donné des consignes à une centaine de ses hommes.

Mais, prié de dire comment ceux-ci agiront lorsqu'ils se retrouveront face à des activistes préparant une attaque anti-israélienne, il a répondu: «Nous éviterons l'affrontement avec eux et dialoguerons d'une manière constructive».

Tsahal ayant averti qu'une reprise des attaques entraînerait de sa part une vase opération à Gaza, le maintien de la trêve actuelle est crucial pour garder en vie les espoirs suscités par l'élection d'Abbas.

Mais Gaza reste une véritable poudrière et la moindre étincelle peut tout remettre en cause.

Reuters

Dossier iranien

L'OTAN appelle à plus de cohérence

Bruxelles — L'Europe et les États-Unis doivent accorder leur politique pour forcer Téhéran à renoncer à l'arme nucléaire, a estimé hier le secrétaire général de l'OTAN, Jaap de Hoop Scheffer.

«Il est de la plus haute importance que l'Union européenne et les États-Unis soient sur la même ligne sur la question iranienne. C'est la seule manière d'éviter qu'ils soient montés l'un contre l'autre», a-t-il déclaré à un groupe de journalistes.

Cette question pourrait bien être débattue fin février lorsque le président américain George W. Bush se rendra à Bruxelles pour des rencontres au sommet avec les dirigeants de l'Alliance atlantique et de l'Union européenne, a ajouté M. de Hoop Scheffer.

«Ce dont nous avons besoin, c'est une approche où il existe une carotte mais aussi un bâton. Et je souhaite que les États-Unis et l'Union européenne puissent tous les deux utiliser la carotte et le bâton», a-t-il estimé.

Cette semaine encore, le président américain George W. Bush a indiqué que l'option militaire n'était pas écartée si les États-Unis ne parvenaient pas à persuader l'Iran d'abandonner son programme nucléaire militaire supposé.

La France, l'Allemagne et le Royaume-Uni mènent depuis la mi-décembre des négociations avec Téhéran pour obtenir un accord à long terme par lequel les Iraniens renonceraient définitivement à toute ambition nucléaire militaire.

L'Iran, qui nie vouloir se doter de l'arme nucléaire, a depuis annoncé la suspension de son programme d'enrichissement d'uranium. M. de Hoop Scheffer a déclaré hier que l'Iran ne figurerait pas sur l'ordre du jour formel du sommet de l'OTAN, le 22 février, mais qu'il ne serait pas surpris que la question soit abordée lors de la visite du président Bush à Bruxelles ce jour-là.

Agence France-Presse

Boston en danger?

Washington — La police fédérale recherche dix nouvelles personnes, en plus des quatre déjà connues, dans le cadre de son enquête sur une information faisant état d'un danger potentiel mais non précisé planant sur la ville de Boston. Ce nouvel avis de recherche, émis jeudi, concerne neuf Chinois et un homme au nom à consonance hispanique.

«Le FBI alerte le public de l'existence de nouvelles personnes considérées avec intérêt concernant le danger potentiel non précisé sur Boston», dit le communiqué. Les autorités américaines ont indiqué avoir reçu en milieu de semaine, d'une source non identifiée et non confirmée, des informations selon lesquelles Boston pourrait être menacée par un danger, qui n'a pas été spécifié.

Mercredi, elles avaient déjà publié les photos et noms de quatre Chinois, qu'elles souhaitaient interroger. Selon le FBI, aucune ne figurait jusqu'ici sur une liste quelconque de suspects. Selon la presse, les quatre premiers Chinois seraient des chimistes entrés illégalement aux États-Unis via la frontière mexicaine, en compagnie de deux Irakiens, et qui, selon l'informateur non identifié, seraient en route vers Boston, avec ou pour prendre possession d'une substance dangereuse.

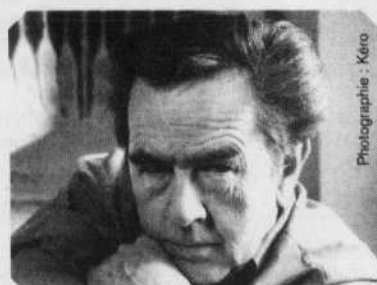
Agence France-Presse

EN BREF

Les narcos partent en guerre

Mexico — Les narcotrafiquants ont défié le gouvernement mexicain en assassinant jeudi six gardiens de prison dans le nord du Mexique, entraînant une riposte du président Vicente Fox, qui a annoncé hier l'emploi de la force pour ramener l'ordre dans le pays. Le président Fox avait auparavant convoqué le cabinet de sécurité nationale et rencontré des généraux de l'armée. La violence a franchi une nouvelle étape quand les autorités ont cherché à remettre de l'ordre dans la prison de haute sécurité de La Palma, peuplée de narcotrafiquants, après qu'Arturo Guzman Loera, frère du «baron» Guzman, chef du cartel de Sinaloa, eut été assassiné dans la prison. — AFP

L'UQAM rend hommage à un grand créateur.



Jacques de Tonnancour - 1917-2005

L'UQAM désire rendre un dernier hommage à Jacques de Tonnancour, grand créateur, artiste et entomologiste.

Excellent pédagogue et professeur émérite de notre université, il continuera d'inspirer longtemps les artistes d'ici et d'ailleurs.

UQAM
Prenez position

SOLDE
40% 50% 60%
sur toutes les collections de vêtements automne/hiver

doice doice
D-ANA UOMO

Pour Elle
277, av. Laurier O. 270-6154
Centre de Commerce Mondial 844-9125

Pour Lui
Centre de Commerce Mondial 281-7999
5107, av. du Parc (angle Laurier) 277-7558

LE MONDE

Les élections sont prévues dans neuf jours

Les attentats suicide se multiplient en Irak

Bagdad — La violence a redoublé hier en Irak où deux attentats suicide ont été perpétrés à neuf jours des élections générales, l'un à Bagdad contre une mosquée chiite, tuant au moins 15 personnes, et l'autre au sud de la capitale, faisant au moins 42 blessés.

Mais face à la multiplication des attentats, le dirigeant du principal parti chiite a averti que sa communauté ne se laissera pas prendre au piège des dissensions confessionnelles.

«Il est évident que ceux qui commettent ces attentats veulent créer des dissensions confessionnelles. Ils essaient d'atteindre leurs objectifs criminels mais n'y parviendront pas», a déclaré Abdel Aziz Hakim, chef du Conseil supérieur de la révolution islamique d'Irak (CSRI, chiite), parti donné vainqueur des premières élections depuis la chute de Saddam Hussein.

Le ministre irakien de l'Intérieur, Falah al-Nakib, un sunnite, a mis en garde cette semaine contre les risques de «guerre civile» en cas de boycottage du scrutin prévu le 30 janvier par une partie des Irakiens, allusion aux sunnites minoritaires.

En plus des attentats qui ont lieu quasi quotidiennement, les assassinats d'étrangers et d'Irakiens, revendiqués par des groupes islamistes, se multiplient également.

Hier, le groupe de l'islamiste jordanien Abou Moussab al-

Zarqoui, dirigeant présumé d'al-Qaïda en Irak et l'homme le plus recherché par les États-Unis en Irak, a mis en ligne sur un site Internet une vidéo montrant la décapitation de deux Irakiens qui avaient «avoué» travailler sur une base américaine à l'ouest de Bagdad.

Le groupe Ansar al-Sunna, lié à al-Qaïda, a affirmé hier aussi avoir «sacrifié» un Britannique et un Suédois en Irak, après avoir revendiqué la veille leur assassinat, dans un communiqué publié hier sur un site Internet islamiste et qui lui est attribué.

L'attentat suicide contre la mosquée chiite de Bagdad survient au lendemain d'un message diffusé sur Internet, attribué à Zarqoui, qui s'en prend violemment aux chiites, donnés

grands favoris des élections, et en particulier à leur figure emblématique, l'ayatollah Ali Sistani. Les experts du renseignement américain ont indiqué hier que le message de Zarqoui était probablement authentique.

Le premier ministre irakien Iyad Allawi a reconnu hier que le plan de sécurité mis en place en prévision des élections était insuffisant pour faire face aux attaques meurtrières car il comportait «tous jours des lacunes».

L'armée irakienne a trouvé près de la ville sainte chiite de Kerbala 65 roquettes Katioucha qui devaient, semble-t-il, être tirées le jour des élections, selon un officier de police.

L'attentat contre la mosquée chiite, qui a tué au moins 15 Irakiens et fait au moins 39 blessés, a eu lieu au premier jour de la célébration par les chiites de la fête musulmane d'al-Adha, à la fin de la prière. Selon un témoin, «la déflagration s'est produite alors que le parti [chiite] Dawa distribuait des bonbons, des gâteaux et des montres aux femmes et enfants qui avaient assisté à la prière, en mémoire de ses militants tués par le régime de Saddam Hussein».

Par ailleurs, une ambulance piégée conduite par un kamikaze a explosé dans un endroit où se déroulait un mariage à Kasr al-Awsat, à 20 kilomètres au sud de Bagdad, selon une source officielle irakienne, selon laquelle un premier bilan faisait état de 42 blessés.

Le groupe armé, la brigade Nuamaan du Mouvement de la résistance islamique, qui a menacé de tuer huit Chinois enlevés en Irak, a indiqué être prêt à faire preuve de «pitié» envers eux si Pékin interdit à ses citoyens de se rendre dans ce pays, a

rapporté hier la télévision satellitaire al-Arabiya.

Les présumés tortionnaires «obéissaient» aux ordres

Trois militaires britanniques, accusés de mauvais traitements sur des prisonniers civils irakiens en mai 2003, ont obéi à un ordre contrevenant aux lois de la guerre, ont affirmé hier leurs avocats devant la cour martiale qui les juge à Osnabrueck (Allemagne).

Le caporal Daniel Kenyon et les caporaux-chefs Darren Larkin et Mark Cooley, appartenant au Régiment royal des fusiliers, sont accusés d'avoir agressé des civils détenus et de les avoir forcés à simuler des actes sexuels, dans un hangar à Bassora, région où est déployé l'essentiel des forces britanniques dans le sud de l'Irak.

Larkin a plaidé coupable à l'agression d'un Irakien, mais a nié l'autre agression qui lui est reprochée, tandis que les deux autres accusés ont rejeté l'ensemble des neuf charges.

Les sévices ont été révélés par des photographies qu'avait voulu faire développer un quatrième soldat, Gary Bartlam, jugé en Allemagne par une autre cour martiale la semaine dernière. La cour n'a pas rendu publique sa décision concernant Bartlam, pour ne pas influer sur procès actuel.

Agence France-Presse



Michael Powell, en qui le Wall Street Journal a vu «le meilleur fonctionnaire de Washington».

Le fils de Colin Powell quitte la présidence de la FCC

Il favorisait la concentration des médias mais les obligeait à devenir prudes

Washington — Tel père, tel fils: comme son père Colin, Michael Powell va quitter les hautes sphères du pouvoir américain où, depuis quatre ans comme gendarme en chef des médias, il fait la guerre à l'obscénité.

Michael Powell, 41 ans, ne survivra que de quelques semaines à son père dans l'administration puisqu'il a annoncé hier, «avec fierté et regret», qu'il quitterait ses fonctions à la tête de la Commission fédérale des communications (FCC) en mars, avec plus de deux ans d'avance sur l'échéance normale. Colin Powell n'attend pour sa part que la confirmation au Sénat de la nomination de son successeur, Condoleezza Rice pour décrocher de la politique.

Pour le grand public, Michael Powell, nommé à la FCC en 1997 par le président Bill Clinton avant d'en être nommé président en 2001 par le président George W. Bush, incarne avant tout la lutte contre l'obscénité sur les ondes — une préoccupation croissante de l'opinion, selon lui.

L'hiver dernier, la FCC avait donné raison à des organisations conservatrices de défense de la famille qui avaient bruyamment dénoncé la chaîne de télévision CBS. Son forfait: avoir diffusé le 1^{er} février, durant la mi-temps de la finale du championnat de football américain, un spectacle de variétés marqué par le dévoilement fugace du sein de Janet Jackson. La sanction: une amende alors record de 550 000 \$.

M. Powell a justifié cette sévérité en expliquant que le nombre de plaintes de consommateurs contre l'obscénité avait explosé, passant d'environ 14 000 en 2002 à 202 000 en 2003, un chiffre qui dépasse le million pour 2004. Plus récemment,

le réseau de télévision Fox a écopé d'un total de 1,2 million de dollars d'amende pour des scènes osées lors d'un reality show. Cette sévérité est d'une ampleur inouïe: la FCC a infligé pour presque huit millions de dollars d'amende en 2004, contre 440 000 \$ en 2003, alors que le nombre d'émissions sanctionnées décline, passant en même temps de 375 à 314.

Elle a provoqué un réflexe d'autocensure parfois surprenant: un épisode de la série télévisée Urgences a été flouté pour éviter de montrer la poitrine d'une vieille dame. Plus récemment, des dizaines de stations du réseau ABC ont renoncé à diffuser *Il faut sauver le soldat Ryan* le 11 novembre sous prétexte que les soldats y ont un langage parfois grossier.

La croisade antiobscénité s'étend à la radio: plusieurs stations, menacées d'amendes, ont décidé de rayer de leurs grilles l'émission d'un animateur provocateur, Howard Stern, à l'humour salace et volontiers scatologique.

Moins grand public, la croisade pour libéraliser le secteur des communications et assouplir les règles anticoncentration dans les médias valaient à M. Powell les louanges de l'hebdomadaire *The Economist* et du *Wall Street Journal* d'hier, qui l'a qualifié de «un des meilleurs fonctionnaires de Washington». Sur l'autre côté, le sénateur démocrate Byron Dorgan a espéré que son successeur «verrait les choses un peu différemment» sur la nécessité d'éviter la concentration dans les stations de télévision. La FCC avait décidé en 2003 de faciliter l'expansion d'empires des médias aux États-Unis, mais cette décision a été bloquée par la justice et le Congrès.

Agence France-Presse

Réfugiée aux États-Unis, une Tchétchène dénonce haut et fort les services secrets russes

MARIE JÉGO

Quelques Tchétchènes et Oleg Kalouguine — un général du KGB en rupture de ban — étaient jusque-là les seuls citoyens russes auxquels les États-Unis avaient accordé le statut de réfugié politique. Depuis peu, une jeune ressortissante de la Fédération de Russie, Aliona Morozova, 28 ans, vient de se voir accorder protection par les services américains de l'immigration avec pour motif que sa sécurité est menacée dans son propre pays.

Aliona est une miraculée. En septembre 1999, elle a réchappé à l'explosion d'origine criminelle qui a soufflé son immeuble de la rue Gourianova à Moscou, emportant les vies de sa mère et de son petit ami.

Installée à Denver (Colorado) depuis 2003, la jeune femme est persuadée de l'implication des services russes de sécurité (FSB) dans la série d'explosions qui ensanglanta alors la Russie (300 morts) et servit de catalyseur au lancement de la seconde offensive russe en Tchétchénie, à l'automne 1999. «Les autorités russes sont prêtes à tout pour cacher la vérité

sur les explosions», a confié la jeune femme sur les ondes de l'*Écho de Moscou*, le lundi 17 janvier. À l'époque, les attentats avaient soufflé un centre commercial près du Kremlin, deux immeubles des quartiers populaires de la capitale russe et une HLM à Volgogradsk, au sud du pays. Les autorités russes avaient aussitôt désigné les coupables: les Tchétchènes.

Opinion publique

Cinq ans plus tard, alors que l'enquête sur les attentats n'a jamais vraiment abouti, la majorité de l'opinion publique russe n'exclut pas l'implication des services de sécurité dans les attentats. En l'absence d'informations fiables, un faisceau d'éléments et de contradictions contribuent à entretenir le doute.

Nul n'a oublié, en Russie, la fausse alerte de Riazan, survenue quelques jours après les explosions de Moscou. Le 22 septembre 1999, les habitants d'une HLM de cette ville du centre de la Russie découvrent dans les caves trois sacs d'explosifs. Après avoir alerté les services de sécurité locaux, les habitants apprennent bientôt de la bouche de

Nikolaï Patrouchev, le patron du FSB, que les sacs contiennent du sucre et que tout cela n'est qu'un «exercice destiné à tester la vigilance des forces de l'ordre et de la population». Quant au véhicule suspect placé près de l'immeuble ces jours-là, il s'agit en fait d'une voiture de fonction du FSB, apprennent-ils. En 2003, deux députés, membres d'une commission informelle d'enquête sur les attentats, décèdent de mort violente. En avril, Sergueï Iouchtchenkov, 52 ans, est tué à l'arme automatique devant son domicile. En juillet, Iouri Tchetchekotchkine, 53 ans, jusque-là en pleine santé, meurt dans un hôpital moscovite des suites d'une allergie foudroyante.

Secrets d'État

C'est alors qu'Aliona décide de s'installer aux États-Unis. Elle dépose sa demande d'asile. Quelques mois plus tard, en octobre 2003, son avocat, Mikhaïl Trepachkine, un ancien du FSB qui enquêtait sur les attentats, est jeté en prison. Son tort? Il parle un peu trop, affirmant avoir rassemblé des preuves sur l'implication des services dans l'organisation

des attentats de 1999. En mai 2004, après un procès à huis clos, l'avocat est condamné à quatre ans de prison pour «divulgaration de secrets d'État». Il dénonce une machination, Aliona le soutient. «Je connais les preuves qu'il a rassemblées, elles constituent la vraie raison de sa persécution par les autorités russes», a-t-elle expliqué à l'*Écho de Moscou*.

Soutenue par l'oligarchie russe exilé Boris Berezovski, lui aussi persuadé de l'implication du FSB dans les attentats, la jeune femme veut adresser une requête à George W. Bush afin d'attirer son attention sur le cas de son avocat, Mikhaïl Trepachkine.

Sa démarche risque-t-elle d'assombrir les relations russo-américaines à un mois de la rencontre entre Vladimir Poutine et George W. Bush, le 24 février à Bratislava? Le président américain a récemment promis de «continuer à regarder droit dans les yeux» le locataire du Kremlin. Cet échange de regards contribuera-t-il à améliorer «la démocratie russe accidentée», évoquée par Condoleezza Rice, la nouvelle secrétaire d'État?

Le Monde

Soldes

Du 15 au 29 Janvier*
Des prix exceptionnels sur tout le magasin

Ouvert les dimanches 16 et 23

LA VRAIE VIE COMMENCE A L'INTERIEUR

MONTRÉAL 505 AVENUE DU PRÉSIDENT KENNEDY TEL (514) 350 9070

OTTAWA 22 YORK STREET TEL (613) 860 3273 - TORONTO 101 PARLIAMENT STREET TEL (416) 366 3273

ROCHE BOBOIS
PARIS

www.roche-bobois.com

LINEN CHEST
La beauté intérieure

HABILLEZ VOS FENÊTRES
Appelez GRATUITEMENT notre Service à Domicile

STORES · DRAPERIES · PERSIENNES

Ayez accès au plus important fournisseur officiel de produits HunterDouglas et économisez jusqu'à 50% sur tous les habillages de fenêtres HunterDouglas.

5 1 4 . 3 4 1 . 7 8 1 0

NOS PRIX SONT IMBATTABLES ! COMPAREZ, VOUS SEREZ CONVAINCUS !

Centre Rockland (Montréal)
Promenades de La Cathédrale (centre-ville)
Galeries Laval (Laval) • Place Portobello (Brossard)

Spécialiste en ornementation de fenêtres depuis plus de 30 ans !
www.linenchest.com

ACTUALITÉS

LOIS

«Trop de lois tuent la loi»

SUITE DE LA PAGE 1

En vingt ans, la France a connu plus d'une dizaine de réformes de l'éducation. La justice pénale a été réformée quinze fois. Les huit dernières sont survenues entre 2000 et 2004. On comprend pourquoi, l'an dernier, l'ancien garde des Sceaux Robert Badinter parodiait Montesquieu en affirmant que «trop de lois tuent la loi».

La multiplication des groupes de pression y est évidemment pour beaucoup. L'an dernier, Sébastien Nouchet a ému la France après avoir été aspergé d'essence et brûlé au troisième degré par un groupe de voyous qui lui reprochait son orientation sexuelle. Le président Jacques Chirac a aussitôt promis une loi contre l'homophobie. Selon de nombreux juristes, la nouvelle loi ne fera pourtant que répéter ce qu'affirment déjà les lois contre la discrimination. D'ailleurs, depuis 2003, la haine des homosexuels peut servir de mobile aggravant lorsqu'un crime ou un délit a été commis. Plusieurs groupes féministes réclament aussi une loi contre les propos sexistes.

«Il est bien certain que la loi a cessé depuis belle lurette d'être l'expression de la volonté générale; elle est de plus en plus l'expression d'intérêts catégoriels», dit le professeur François Terré, de l'université Paris II. La loi n'est souvent que la «consécration du désir de certains individus ou groupes», ajoutait la psychanalyste Julia Kristeva lors d'un colloque organisé en mai dernier par le Sénat français et intitulé «Vive la loi».

Les lois françaises ne sont pas que nombreuses, elles sont aussi bavardes. Fallait-il dire, dans une loi récente sur les territoires ruraux, que «l'État assure la solidarité nationale en faveur des territoires ruraux»? Sous François Mitterrand, une loi sur les régions montagneuses avait affirmé solennellement que «la nation reconnaît la montagne». De nombreuses lois ne sont qu'un «recueil de bonnes intentions et de déclarations très consensuelles dépourvues de toute valeur juridique immédiate», écrivait dès 1994 l'ancien président du Sénat, René Monory. L'un des pères de la Constitution américaine, James Madison, n'a-t-il pas écrit que le Sénat avait justement pour rôle de «réduire la tendance de la Chambre à adopter trop de lois»?

Cette inflation législative toucherait toute l'Europe, soutient Constance Grewe, professeur de droit constitutionnel à l'université Robert-Schuman, de Strasbourg, dans un article du quotidien *Libération*. Ainsi, le mal serait encore plus répandu en Allemagne. Seul le Royaume-Uni ferait exception à la règle.

Mais ces signaux d'alarme ne sont pas nouveaux. En 2003, la présidente de l'Association des juristes d'entreprise mettait en garde contre «l'inflation législative de ces dernières années». Bientôt, «il ne faudra plus s'étonner qu'on ne puisse plus sortir sans son avocat», avait ironisé un an plus tôt Philippe Séguin, alors président de l'Assemblée nationale. Cela n'empêche pas l'Assemblée nationale, chaque fin de session, de se féliciter du travail accompli en mettant en évidence... le grand nombre de lois adoptées!

Ceux qui cherchent une solution à ce mal endémique pourront toujours méditer cette phrase: «Trop de communautés souffrent d'une surabondance de lois concernant des questions particulières et faisant dès lors perdre de vue l'objectif général: la justice pour tous.»

C'était au quatrième siècle avant Jésus-Christ, et l'auteur se nommait Aristote.

LE DEVOIR

Les bureaux du *Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du *Devoir*: www.ledevoir.com

Comment nous joindre?

La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333
Par télécopieur (514) 985-3360
Par courriel redaction@ledevoir.com

L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346
Par télécopieur (514) 985-3390

La publicité

Au téléphone (514) 985-3399
Par télécopieur (514) 985-3390
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone (514) 985-3344
Par télécopieur (514) 985-3340
Par courriel avisdev@ledevoir.com

Les avis de décès (Le Mémoriel)

Au téléphone (514) 525-1149
Par courriel info@lememorial.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone (514) 985-3322
Par télécopieur (514) 985-3340

Service à la clientèle et abonnements

Au téléphone (514) 985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur (514) 985-5967
Par courriel abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le *Devoir* peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle.

Le *Devoir* est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Québec World, St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean-sur-Richelieu, division de Imprimeries Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le *Devoir*. Le *Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division de Corporation Sun Media, 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoyé de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

CULTURE

SUITE DE LA PAGE 1

Avec le président de l'organisme, le comédien Pierre Curzi, M. Pilon recevait les médias cette semaine pour étaler cette indéniable réussite. En plus, la coalition canadienne rassemble maintenant 37 associations professionnelles, comme l'Union des artistes, «tout ce qui compte dans le domaine au Canada», précise fièrement M. Pilon.

Cela dit et fait, il y a loin de la coupe aux lèvres par rapport au principal objectif: l'adoption d'une convention internationale sur la diversité culturelle par l'UNESCO, et ce, dès cette année. L'organisme onusien pour l'éducation, la science et la culture doit se prononcer sur le document en octobre prochain, à Paris, dans le cadre de sa 33^e conférence générale. Les premiers défenseurs de la convention, dont le Québec, le Canada et la France, veulent en faire une législation internationale reconnaissant le droit des États de protéger et de financer un système culturel. Idéalement, cette charte pourrait avoir préséance sur les accords de libre-échange négociés partout dans le monde.

En fait, il n'est même plus certain que les délégués chargés de rédiger le document viendront à bout de la tâche dans les délais prescrits. Le mois dernier, les représentants de 24 pays ont passé une des trois journées de travail prévues à discuter du seul titre de la future convention. «On ne peut pas dire que ça bien été», commente alors Robert Pilon. *Les experts n'ont finalement épluché que 11 articles sur les 35.*

Les discussions reprendront dans quelques jours, du 31 janvier au 12 février. Il serait aussi possible d'ajouter une séance avant la troisième réunion intergouvernementale, prévue en juin.

L'accouchement semble être aussi difficile parce que les États-Unis minent tout le processus. «Il est de plus en plus clair que les Américains ne signeront pas la convention», lance Pierre Curzi, aussitôt corrigé de façon amicale par son vice-président: «La position de la coalition, c'est que nous souhaitons que les États-Unis signent la convention, dit Robert Pilon. Mais la probabilité demeure effectivement assez faible, poursuit-il. La stratégie de Washington apparaît même de plus en plus nette. Elle consiste à miner la portée du texte pendant les négociations et à ne pas le signer quand même au bout du compte.»

Les Américains ont présenté des commentaires généraux et des amendements à l'avant-projet de convention en cherchant à diluer le texte pour le vider de sa substance, s'alliant alors à des modèles de démocratie et de tolérance comme l'Arabie Saoudite... Ils voulaient par exemple élargir la portée aux «matières perçues comme religieuses» ou encore aux «langues et à la diversité linguistique». Sur ce point, ils n'ont pas obtenu gain de cause.

Dans le pire des scénarios, vu de la rue Laurier, l'adoption de la convention serait reportée en 2007 puisque les conférences générales de l'UNESCO n'ont lieu qu'aux deux ans. Les États-Unis pourraient profiter de ce délai pour imposer d'autres accords bilatéraux en matière de culture, comme ils l'ont fait notamment avec la Nouvelle-Zélande, le Chili et l'Australie.

Les Américains voient du protectionnisme dans le projet de l'UNESCO. Les biens culturels constituent leur premier secteur d'exportation dans le monde. Plus nettement, les Américains considèrent dans leurs commentaires que «l'UNESCO ne devrait pas s'occuper de politique commerciale, [ce] qui est du ressort de l'OMC».

Ils ne souhaitent surtout pas que soit créé un instrument juridique plus contraignant que l'OMC. D'où leur pugnacité face au très épineux article 19, qui porte précisément sur les relations avec les autres instruments juridiques. Leur projet d'amendement, qui sera examiné ultérieurement, affirme ceci: «Rien dans la présente convention ne modifie les droits et obligations des États parties au titre d'autres instruments internationaux existants.»

Dans leur propre Risk, les joueurs Pilon et Curzi misent maintenant sur la constitution d'un contrepoids international à l'hyperpuissance. Il leur faut notamment boucher les immenses trous en Asie, convaincre la Chine, attraper l'Inde, faire basculer le Japon.

«Les États-Unis ne pourront pas se situer en dehors du système multipolaire très longtemps, dit Robert Pilon. Trop de dossiers demandent une gouvernance mondiale, que ce soit en matière d'éducation, d'environnement ou de culture...»

Le Devoir

Possible cas de transmission de grippe aviaire entre humains

Toronto — Les autorités vietnamiennes étudient la possibilité que la grippe aviaire ait été contractée par un humain auprès d'un autre humain.

Le cas étudié concerne deux frères, dont un est la septième victime officiellement décédée du virus H5N1 ces trois dernières semaines au Vietnam.

Selon un responsable à l'Organisation mondiale de la santé, le D^r Klaus Stohr, l'enquête en cours démontrera que le frère aîné a infecté le plus jeune.

Le plus jeune s'était occupé de son frère plus vieux et est devenu malade neuf jours après lui. Cela suggère que la source d'infection n'est pas la même. «Je penserais qu'il est plutôt probable que le deuxième a été infecté par le premier, en raison de ces neuf jours de différence», a expliqué le D^r Stohr, de Genève où il est basé.

Âgé de 46 ans, le frère le plus vieux est décédé le 10 janvier à Hanoi. Les autorités vietnamiennes n'ont confirmé qu'«hier que la souche H5N1 du virus de la grippe aviaire était la cause de son décès. Son frère, âgé de 42 ans, est actuellement hospitalisé, mais semble en voie de guérison. La maladie n'aurait pas été transmise à d'autres personnes de l'entourage des deux frères.

Depuis 1997, il y aurait eu au moins quatre autres cas de transmission limitée du H5N1 entre humains.

Des experts ont affirmé hier être préoccupés par la possibilité que certaines personnes se mettent à dire que ces cas de transmission limitée signifient que le H5N1 ne peut se développer en pandémie.

«Je suis encore absolument convaincu que cela n'est qu'une question de temps avant que cette chose éclate en Asie du Sud-Est», a soutenu le D^r Michael Osterholm, responsable d'un centre de recherche à l'université du Minnesota.



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Les employés de CKAC sont à analyser les «solutions juridiques» qui pourraient s'offrir à eux pour bloquer cette transaction.

CKAC

Les employés de CKAC n'ont aucune garantie d'être relocalisés. La décision a donc pour effet de faire disparaître une salle de nouvelles autonome qui était aussi la tête d'un réseau d'information complet, Radiomédia.

SUITE DE LA PAGE 1

privée au Québec, ajoute Alain Gravel, président de la Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ). Le niveau de concentration des médias est devenu inacceptable, et le CRTC le cautionne!»

Mais l'accord du CRTC a réservé une surprise à Corus. Insatisfait des engagements de l'entreprise en matière d'information locale, le CRTC a imposé une nouvelle condition à la transaction, en exigeant que soit relevé le niveau d'information locale.

Corus s'engageait à diffuser 40 heures de programmation locale par semaine sur les ondes de CKAC et 20 heures sur les ondes des autres stations du réseau. Dans sa décision, le CRTC exige que CKAC diffuse au moins 60 heures de programmation locale l'année prochaine et 80 heures de 2007 à 2009. Pour les stations AM en région, les minimums seraient de 27 heures à 37 heures d'ici 2009.

Corus et Astral ont 30 jours pour décider s'ils acceptent ces nouvelles conditions. Si Astral se montrait fort heureuse hier d'accueillir cinq nouvelles stations FM dans son empire, la réaction de Corus était beaucoup plus prudente. L'entreprise a fait savoir qu'elle devait procéder à une nouvelle analyse financière avant de commenter d'avantage.

Le CRTC a rendu une deuxième décision hier, en autorisant Corus à faire du «98,5, le FM parlé de Montréal» une véritable station à contenu verbal. Même si Corus avait changé la programmation de la station l'année dernière, elle était tenue de respecter un niveau élevé de contenu musical. Elle pourra maintenant compléter la transformation de cette station, où l'on retrouve l'animateur Paul Arcand.

Les deux décisions du CRTC sont donc liées, puisque le plan de Corus est de créer une nouvelle entité, Corus-Nouvelles, qui «produira» de l'information pour le 98,5 FM, pour Info690, la station d'information continue dont elle est déjà propriétaire, et pour CKAC.

Les employés de CKAC n'ont aucune garantie d'être relocalisés. La décision a donc pour effet de faire disparaître une salle de nouvelles autonome, CKAC, qui était aussi la tête d'un réseau d'information complet, Radiomédia.

Dans sa demande, Corus s'engage à maintenir 17 journalistes dans l'ensemble de ses stations, soit 11 à Info-690, trois seulement à CKAC, deux au 98,5 FM et un à CKOI-FM, puisque Corus est également pro-

priétaire de cette puissante station musicale.

Le CRTC a estimé que, même si l'effectif journalistique à CKAC était réduit, «les Montréalais continueront à bénéficier d'information produite pour le marché de Montréal par cette nouvelle entité d'information».

Depuis trois ans, c'est la troisième fois que Radiomédia est sous la pression d'une transaction. En 2002, le CRTC avait autorisé Astral à acquérir l'ensemble du réseau AM Radiomédia, ainsi que plusieurs stations FM de l'entreprise Télémedia.

Mais le Bureau de la concurrence, un autre organisme fédéral, s'était élevé contre la transaction, évoquant la concentration publicitaire qui en découlerait. Astral avait donc proposé de revendre le réseau AM, et de conserver les stations FM nouvellement acquises, ce qui avait été accepté.

Un premier acheteur s'était pointé pour Radiomédia, soit TVA-Quebecor. Le CRTC avait rejeté la transaction. Puis, Astral avait finalisé une entente avec un duo d'acheteurs, Sylvain Chamberland et l'éditeur Gaëtan Morin, mais ce dernier s'était désisté tout juste avant les audiences publiques sur le sujet.

La nouvelle transaction avec Corus avait fait l'objet d'une audience publique l'été dernier, et le fiduciaire nommé par Astral pour administrer les stations n'avait pas caché qu'il y avait «une incontestable urgence d'agir». Toute nouvelle période d'incertitude serait «dévastatrice», disait-il. Le CRTC a visiblement été sensible à ces arguments.

Le CRTC a imposé une période de licence de quatre ans à Corus, au lieu des sept années habituelles, afin de pouvoir «revoir la situation dans une avenir rapproché».

Selon la transaction approuvée hier, Corus devient propriétaire des stations AM CKAC à Montréal, CHRC à Québec, CJRC à Gatineau, CKRS à Saguenay, CHLN à Trois-Rivières, CHLT à Sherbrooke, CKTS à Sherbrooke (une station anglophone), ainsi que CFOM-FM à Lévis.

Pour sa part, Astral prend possession de cinq stations FM de Corus à Amqui, Drummondville, Rimouski (deux stations différentes) et Saint-Jean-d'Iberville, pour les intégrer à l'un de ses trois réseaux, soit Energie, RockDéfense et Boom.

Quant aux employés de CKAC, ils en sont à analyser les «solutions juridiques» qui pourraient s'offrir à eux pour bloquer cette transaction.

Le Devoir

Presse canadienne